

GRAND ANGLE n° 31

Bulletin statistique de l'Observatoire national
de la délinquance et des réponses pénales

Octobre 2012

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

FRÉQUENCE ET CARACTÉRISTIQUES DES VOLS ET TENTATIVES DE VOL PERSONNELS¹ DE TÉLÉPHONE PORTABLE DÉCLARÉS PAR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS LORS DES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » 2007 À 2011

La proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable, soit 1,2% en 2010, est en baisse très significative par rapport à celles de 2006 (1,6%) ou 2007 (1,7%).

En 2006 ou 2007, on estimait le nombre de vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés par les personnes de 14 ans et plus à environ 1,1 million sur un an. Ce nombre a fortement baissé en 2008 et est assez stable depuis. En 2010, il est évalué à un peu moins de 775 000.

Jorick GUILLANEUF, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

Depuis 2007, la France s'est dotée d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation à l'initiative de l'INSEE et de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Il a été intitulé enquêtes « Cadre de vie et sécurité »².

Lorsque le projet était en phase de conception, en 2005 et 2006, il existait dans le monde moins d'une demi-douzaine de pays dotés d'enquêtes de victimation annuelles³. Parmi ces enquêtes, on peut considérer comme « principale référence internationale », la *National Crime Victimization Survey* (NCVS) des États-Unis, première enquête nationale de victimation dont la collecte a débuté en 1972, et la *British Crime Survey* (BCS) lancée en 1982 en Angleterre et au Pays de Galles qui est devenue annuelle en 2001.

••• (1) Hors vols commis ou tentés dans la voiture ou le logement.

(2) Voir http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf afin de consulter le « dictionnaire méthodologique » de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui comprend les définitions détaillées des principales notions relatives à ces enquêtes.

(3) Voir « Inventaire 2005 ONUDC-CÉE des enquêtes de victimation » dans le « Manuel sur les enquêtes de victimation » de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UNODC-UNECE) 2009, pages 12 à 13 (http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Crime-statistics/Manual_Victimization_French_030210.pdf).



Aujourd'hui, alors que les résultats des cinq premières enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP de 2007 à 2011 sont disponibles et que ceux de la sixième enquête, dont la collecte a eu lieu début 2012, le seront à partir de novembre, il est possible d'étudier l'évolution et les caractéristiques des phénomènes de délinquance touchant les ménages ou les personnes de 14 ans et plus en France métropolitaine à partir de données d'une grande richesse.

Avec cinq années de recul, et bientôt six, l'enquête «Cadre de vie et sécurité» situe la France dans une situation intermédiaire en termes de développement des enquêtes de victimation. Certes, au regard des 30 à 40 ans d'expérience des enquêtes NCVS américaines ou BCS⁴ britanniques, le dispositif INSEE-ONDRP est encore dans sa prime jeunesse.

En revanche, grâce à son caractère annuel, à la taille de ses échantillons (17000 ménages ou personnes de 14 ans et plus interrogés en moyenne chaque année) et en raison de la durée de l'entretien en face-à-face avec l'enquêteur de l'INSEE (proche d'une heure en moyenne), l'enquête «Cadre de vie et sécurité» permet à la France de figurer parmi les pays avancés en matière de victimation subie par les personnes.

La participation en mai 2012 de l'ONDRP à une conférence internationale⁵ organisée au Mexique par l'institut national de statistiques mexicain, l'INEGI (*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática*) et par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC, *United Nations Office on Drugs and Crime*) a été l'occasion de présenter l'évolution et l'état d'avancement de l'enquête «Cadre de vie et sécurité»⁶. Parallèlement, il a été possible d'observer une accélération récente du développement d'enquêtes de victimation dans le monde, notamment au Mexique⁷ et en Afrique du Sud⁸.

Pour la France, l'enquête «Cadre de vie et sécurité» est une source de données stratégique sur les phénomènes de délinquance, non seulement car, comme toute enquête de victimation, elle s'adresse à toutes les victimes, y compris celles qui n'ont pas signalé les atteintes subies à la police ou à la gendarmerie, mais aussi, car l'outil d'enregistrement des faits constatés qui est commun à la police et la gendarmerie n'est toujours pas en mesure, en 2012⁹, de fournir des informations, mêmes les plus élémentaires, sur le déroulement des faits ou sur les profils des victimes.

Pour chaque atteinte de type vols, violences, ou autres, abordées dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité», les questions posées chaque année aux ménages ou aux personnes interrogées permettent d'étudier l'évolution de leur fréquence, les caractéristiques des actes subis et le profil des victimes déclarées.

Dans son rapport annuel, l'ONDRP exploite les résultats des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» en évolution: en novembre 2012, il sera ainsi possible d'établir les tendances de la victimation entre 2006 et 2011 pour les atteintes fournissant des statistiques sur un an (*vols ou tentatives visant les biens des ménages, atteintes personnelles visant les personnes de 14 ans et plus*), ou entre 2006-2007 et 2010-2011 pour celles fournissant des statistiques sur deux ans (*violences sexuelles ou violences physiques au sein du ménage déclarées par les personnes de 18 à 75 ans*).

Dans des articles thématiques sur la victimation, l'Observatoire s'est, par le passé, intéressé aux caractéristiques de certaines de ces atteintes: les cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale (*Grand Angle 22, octobre 2010*), les violences physiques ou sexuelles (*Repères 14, décembre 2010*) et en particulier celles au sein du ménage (*Repères 15, juillet 2011*) ou encore les débits frauduleux sur les comptes bancaires (*Repères 17, mars 2012*).

••• (4) Depuis 2011, l'enquête a été renommée et s'appelle désormais Crime Survey for England and Wales (CSEW).

(5) http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/presentacion_en.aspx?i=i

(6) [http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/doc/4.3%20%206.%20Cyril%20Rizk%20\(Francia\).pdf](http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/doc/4.3%20%206.%20Cyril%20Rizk%20(Francia).pdf)

(7) [http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/doc/4.3%20%205.%20Oscar%20Jaimes%20\(INEGI\).pdf](http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/doc/4.3%20%205.%20Oscar%20Jaimes%20(INEGI).pdf)

(8) http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/UNODC_Evento/doc/4.3%20%203.%20Isabel%20Schmidt.pdf

(9) Voir introduction du bulletin annuel de l'ONDRP de janvier 2012 portant sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2011 : http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/Bulletinannuel/ba_2011.pdf

Les études sur le profil des répondants les plus récentes n'ont pas porté sur la victimation mais sur certains phénomènes de délinquance dans le quartier (*Grand Angle 23, novembre 2010*) ou sur des opinions en matière de sécurité (*Grand Angle 28, décembre 2011*).

Lorsqu'il exploite les données sur les caractéristiques des atteintes ou le profil des répondants, l'ONDRP cumule les données des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» successives afin de disposer d'échantillons de taille supérieure. Ils permettent d'extraire des résultats plus détaillés.

Pour la première fois, dans le présent article, l'Observatoire applique à une victimation, les vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable, à la fois une approche de type «conjuncturel» et des approches «structurelles»: étude en évolution des taux de victimation annuels sur la période 2006-2010 d'une part (*Voir «Zoom sur»*), et analyse des caractéristiques des actes décrits et du profil des victimes à partir des résultats cumulés des cinq enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP de 2007 à 2011 sur les atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus sur 2 ans, d'autre part (*Texte principal du Grand Angle*).

L'étude du profil des victimes que propose l'ONDRP s'inscrit dans une démarche d'ensemble devant déboucher dans les mois qui viennent sur d'autres publications du même type, par exemple sur le profil des personnes se déclarant victimes de violences physiques, ou des recueils de résultats qui pourraient s'appeler «Banque de données thématiques».

En raison de la façon dont les vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable sont abordés dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité», soit au travers d'un questionnement par étape et non par l'intermédiaire d'une question initiale directe, l'extraction d'indicateurs statistiques à ce sujet s'est avérée assez complexe (*Voir Annexe 1*). Elle a nécessité la définition d'un cadre méthodologique spécifique qui est présenté en détail (*Voir «Développements sur»*).

Au terme de cette étude, conjointement aux résultats qu'elle fournit sur les tendances ou sur le profil des victimes déclarées, on dispose d'enseignements nouveaux sur un aspect des enquêtes de victimation que l'Observatoire a mis en avant dès son premier article¹⁰ sur l'enquête «Cadre de vie et sécurité»: «*Les résultats obtenus [...] ne peuvent pas être considérés séparément des choix méthodologiques qui ont été faits lors de l'élaboration de son questionnaire et de son protocole de passation*».

Pour le cas particulier des vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable, et plus généralement pour toutes les atteintes abordées dans une enquête de victimation, les indicateurs statistiques collectés ne prétendent pas en mesurer la fréquence en niveau. Certaines personnes sont susceptibles de se déclarer victimes à tort au cours de la période de temps de référence alors que d'autres peuvent ne pas se signaler comme telles alors qu'elles le devraient.

Cependant, sous l'hypothèse de stabilité des biais statistiques pouvant affecter les indicateurs de victimation (*Voir «Développements sur»*), on peut exploiter leurs variations pour déterminer des tendances ou établir le profil des victimes du phénomène de délinquance auxquels ils se rapportent.

L'intérêt grandissant que suscitent les enquêtes de victimation ne doit pas occulter que l'exploitation et l'interprétation de leurs résultats exigent de prendre en compte les contraintes méthodologiques propres à ce type de recherches.

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM

Président par intérim du Conseil d'orientation de
l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

••• (10) Voir encadré page 23 dans «Résultats de l'enquête de victimation 2007: "Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006"», *Rapport annuel*, novembre 2007

Sommaire

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	6
CARACTÉRISTIQUES DES VOLS ET DES TENTATIVES DE VOL PERSONNELS DE TÉLÉPHONE PORTABLE SUBIS PAR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS D'APRÈS LA DESCRIPTION DE L'ACTE LE PLUS RÉCENT SUR 2 ANS.....	11
PROFIL DES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS SE DÉCLARANT VICTIMES DE VOLS OU TENTATIVES DE VOL PERSONNELS DE TÉLÉPHONE PORTABLE SUR 2 ANS.....	15
ZOOM SUR... ..	24
LES VARIATIONS ENTRE 2006 ET 2010 DE LA PROPORTION DE PERSONNES SE DÉCLARANT VICTIMES D'AU MOINS UN VOL (OU UNE TENTATIVE DE VOL) PERSONNEL DE TÉLÉPHONE PORTABLE EN UN AN.....	24
DÉVELOPPEMENT SUR.....	29
L'EXTRACTION DE STATISTIQUES SUR LES VOLS ET TENTATIVES DE VOLS PERSONNELS DE TÉLÉPHONES PORTABLES À PARTIR DES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » INSEE-ONDRP.....	29
ANNEXE 1 : Identification des personnes se déclarant victimes de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».....	46
ANNEXE 2 : Définitions	48
ANNEXE 3 : Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles.....	52
ANNEXE 4 : Tableaux à caractère méthodologique.....	56

Principaux enseignements

Chaque année de 2007 à 2011, environ 17 000 personnes de 14 ans et plus ont répondu au questionnaire individuel¹¹ de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP. Elles ont notamment été interrogées sur les vols et tentatives de vols personnels subis au cours des deux années civiles précédant l'enquête.

Ces atteintes comprennent tous les vols et toutes les tentatives de vols de biens appartenant personnellement à la victime, en dehors des actes visant les biens de son ménage (Voir annexe 2, «Définitions»), résidences ou véhicules. Un vol de téléphone portable (ou une tentative) ayant eu lieu lors d'un cambriolage de la résidence principale ou un vol d'objets dans une voiture n'est pas compté parmi les vols ou tentatives de vol personnels.

Au terme d'une démarche relativement complexe (Voir «Développements sur»), il est possible d'extraire des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» des statistiques sur les phénomènes de vols et de tentatives de vol personnels de téléphone portable.

Une personne peut se déclarer victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable dans la partie généraliste du questionnaire «Cadre de vie et sécurité» portant sur l'ensemble des vols et tentatives de vol personnels, ou, si ce n'est pas le cas, en répondant à un questionnaire complémentaire.

L'exploitation des différentes réponses fournies permet de définir un taux de victimation dit «composite» sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable subis sur un an ou sur deux ans. Il est ainsi possible d'analyser l'évolution de la proportion de personnes se déclarant victimes sur un an au cours de la période 2006-2010 (Voir «Zoom sur»).

Dans une perspective plus structurelle, les résultats des cinq enquêtes «Cadre de vie et sécurité» disponibles sont également cumulés afin d'analyser la description des caractéristiques de l'acte le plus récent sur deux ans ou pour déterminer le profil des personnes de déclarant victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur deux ans.

Pour ce faire, on dispose d'un échantillon de plus de 85 000 personnes de 14 ans et plus ayant répondu aux questionnaires individuels des enquêtes de 2007 à 2011 et, au sein de celui-ci, d'un échantillon de victimes déclarées composé d'un peu moins de 2 000 personnes.

Évolution entre 2006 et 2010 de la fréquence des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité»

En réponse à des questions portant sur l'ensemble des vols et tentatives de vol personnels ou à des questions consacrées spécifiquement aux actes visant les vols personnels de téléphones portables (Voir «Développements sur»), on mesure que **1,2% des personnes de 14 ans et plus interrogées lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2011 se sont déclarées victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable, au cours de l'année 2010, en France métropolitaine.**

Cette proportion, appelée «taux de victimation annuel», permet d'estimer à environ 630 000 le nombre de victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable en 2010, au sens des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», nommées par la suite «victimes déclarées».

La comparaison du taux de victimation de 2010 à ceux de 2006 ou 2007, soit respectivement 1,6% et 1,7%, permet d'établir qu'il a depuis baissé «très significativement» au sens statistique du terme.

Cela signifie que les écarts observés sont suffisamment grands, au regard du degré

de précision de l'enquête, pour que le risque de se tromper en considérant que le taux a baissé soit très faible (inférieur à 2%, d'après le seuil adopté, Voir «Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» »).

En 2006, le nombre de victimes déclarées de vols ou tentatives de vols personnels de téléphones portables s'est situé à un peu moins de 820 000. Pour 2007, il est évalué à plus de 850 000.

Ce nombre a connu une très forte baisse en 2008: il s'était alors établi à moins de 570 000, soit 1,1% des personnes de 14 ans et plus. Il s'est élevé l'année suivante, atteignant 1,4%, ce qui correspond à un nombre estimé de victimes déclarées de près de 700 000 pour l'année 2009. En comparaison des taux de victimation mesurés en 2008 ou 2009, celui de 2010 n'est pas significativement différent.

Au regard de la description de l'acte le plus récent sur un an fourni par les enquêtés, la baisse de la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable a concerné à la fois les actes accompagnés de violences ou menaces et ceux s'étant déroulés sans violence.

En 2010, près de 0,3% de l'ensemble des personnes de 14 ans et plus, soit environ 140 000 d'entre elles en nombre estimé, se déclarent victimes, et disent que l'acte le plus récent a été un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces. En 2007, cette part était supérieure à 0,5% pour un nombre estimé de victimes déclarées de plus de 270 000.

Pour les vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace, la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes lors de l'acte le plus récent sur un an est passée de 1,2% en 2007 à moins de 1% en 2010.

Chaque personne se déclarant victime est interrogée, entre autres, sur le nombre de vols ou de tentatives de vol de téléphone portable subis lors de l'année civile précédant l'enquête. On en déduit¹² des estimations en volume et des nombres d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus dont on peut analyser l'évolution.

On estime qu'en 2010, les personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de près de 775 000 vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable, soit 1,5 atteinte déclarée pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Ce nombre se situait à 2,2 vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus en 2006 et à 2,3 en 2007. Pour ces deux années, le nombre estimé de vols et tentatives déclarés a été voisin de 1,1 million.

Il a diminué fortement dès 2008, année pour laquelle il est évalué à environ 700 000, soit 1,4 vol ou tentative de vol personnels de téléphone portable déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus. Depuis cette baisse très significative, le taux d'atteintes a peu varié s'établissant en 2009 et en 2010 à la même valeur de 1,5 vol ou tentative pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Les vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés en 2010 par les personnes de 14 ans et plus, sont constitués d'environ 555 000 vols (hors tentative) et un peu moins de 220 000 tentatives de vol. En 2007, ces nombres étaient estimés à près de 725 000 vols (hors tentative) et quelque 430 000 tentatives de vol.

En 2010, 1,4% des hommes et 1,1% des femmes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol de téléphone portable. Les nombres correspondants de victimes déclarées sont estimés à environ 335 000 hommes et près de 300 000 femmes de 14 ans et plus.

Par rapport à 2006 et 2007, ces proportions ont suivi la même tendance à la baisse avec des variations très significatives entre 2007 et 2010. En

2007, 2% des hommes et 1,5% des femmes de 14 ans et plus, soit en nombre estimé 475 000 hommes et plus de 380 000 femmes, s'étaient déclarés victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) de téléphone portable.

La diminution observée entre 2007 et 2008 a été très significative pour les hommes de 14 ans et plus (-0,9 point¹³) et significative pour les femmes (-0,3 point). En conséquence en 2008, la proportion d'hommes se déclarant victimes, soit 1,1%, est légèrement inférieure à celle des femmes, 1,2%. C'est la seule des cinq années étudiées où c'est le cas.

Depuis, entre 2008 et 2010, la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes a été assez stable (-0,1 point) et celle des hommes s'est élevée significativement (+0,3 point).

Caractéristiques des vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables selon la description de l'acte le plus récent subi sur deux ans fournie par les personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes

Le cumul des résultats des cinq enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011 permet de former un échantillon de plus de 85 200 personnes de 14 ans et plus, dont 1 995 ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable au cours des deux années civiles ayant précédé l'enquête. Cet échantillon de victimes déclarées, représentant en données pondérées 2,6% des personnes de 14 ans et plus, est interrogé sur le déroulement de l'acte le plus récent subi sur deux ans.

Un peu moins de trois quarts des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de

téléphone portable sur 2 ans, a décrit l'acte le plus récent comme s'étant déroulé «sans violence, ni menace».

Le téléphone portable a pu être volé ou a pu faire l'objet d'une tentative de vol sans violence, ni menace alors qu'il se trouvait:

- dans un lieu dont la personne interrogée était absente (vols dans un vestiaire, par exemple) comme l'ont dit 23% des victimes déclarées;
- à proximité de la personne interrogée, sur la table à la terrasse d'un café par exemple (18% des victimes déclarées) ou
- sur la personne interrogée comme lors d'un vol à la tire (19% des victimes déclarées).

Pour près de 27% des personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans, l'acte le plus récent a été un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable avec violences ou menaces. Plus de la moitié d'entre elles, soit environ 15% des victimes déclarées, ont décrit l'acte le plus récent comme un vol ou une tentative de vol à l'arraché.

Selon le mode opératoire de l'acte le plus récent, la proportion de victimes déclarées de tentatives varie fortement: elle se situe à 10% pour les actes sans violence, ni menace alors qu'elle s'élève à 34% pour les actes avec violences ou menaces. Dans l'ensemble, 16,5% des personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans ont dit que l'acte le plus récent était une tentative de vol de téléphone portable et non un vol.

41% des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes disent avoir porté plainte auprès de la police ou de la gendarmerie à la suite du vol personnel de téléphone portable (ou de la tentative) le plus récent subi sur 2 ans.

Cette estimation du taux de plainte est une moyenne entre des valeurs mesurées à des niveaux très différents selon le type d'acte subi: si plus de 48% des personnes s'étant déclarées

•••(11) On trouvera la définition des principaux concepts associés aux enquêtes «Cadre de vie et sécurité» dont, par exemple celles du «questionnaire individuel» dans le document «Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» » (Voir http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf).

•••(12) Voir «Estimation du nombre d'atteintes subies» dans le «Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» » (Voir http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf).

(13) Les différences entre des taux en pourcentage sont exprimées «en point» pour éviter les confusions (voir définitions, en annexe 2).

victimes d'un vol personnel (hors tentative) de téléphone portable lors de l'acte le plus récent ont porté plainte, moins de 5% de celles ayant déclaré avoir subi une tentative sont dans ce cas.

Les personnes qui disent ne pas s'être déplacées, ou ne pas avoir signalé à la police ou la gendarmerie le vol (ou la tentative de vol) personnel de téléphone portable le plus récent, motivent ce choix pour 42% d'entre elles car elles n'en ont « pas vu l'utilité » ou parce que « cela n'aurait servi à rien », et à 29% car « ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine ».

Profil des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans

La taille de l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», comprenant 85271 personnes de 14 ans et plus interrogées de 2007 à 2011, permet d'analyser l'impact de nombreux éléments de profil des enquêtés (caractéristiques de la personne, comme le sexe ou l'âge, de son ménage, de son logement, de son quartier ou de sa commune de résidence) sur la probabilité « toutes choses égales par ailleurs »¹⁴ de se déclarer victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable. Les effets de chaque facteur sont présentés en estimation du rapport de probabilité de se déclarer victime par rapport à une situation de référence.

D'après leurs réponses aux enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011, on estime que 2,6% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans.

Cette proportion est la plus élevée pour les personnes de 14 ans à

moins de 24 ans: 7,8% d'entre elles ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans. Pour la tranche d'âge suivante, les 24 à 34 ans, elle se situe à 3,3%, soit un taux plus de deux fois inférieur.

Le taux décroît ainsi avec l'âge: moins de 2% des personnes de 35 à 44 ans se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans, 1,6% des 45 à 59 ans et 1% des 60 à 69 ans. Après 70 ans, la proportion de victimes déclarées est inférieure à 0,5%.

Les analyses «toutes choses égales par ailleurs» révèlent que l'âge est, parmi une série de plus d'une douzaine de caractéristiques dont l'impact est modélisé, celle qui a l'effet propre le plus fort sur la probabilité de se déclarer victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable.

On mesure que, «toutes choses égales par ailleurs», les personnes de 14 à moins de 24 ans ont une probabilité 4,6 fois plus élevée de se déclarer victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable par rapport à la référence choisie, les personnes ayant entre 45 et 59 ans. La probabilité est 2 fois plus élevée pour les personnes de 24 à 34 ans. Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, l'âge n'a pas d'effet propre, «toutes choses égales par ailleurs», si l'on tient compte de leur taux de possession de téléphone portable, qui est inférieur à celui de l'ensemble des personnes de 14 ans et plus.

Parmi les catégories de personnes qui affichent un taux de victimation supérieur à 4% et qui, par rapport à la situation de référence choisie¹⁵, ont un impact propre «toutes choses étant égales par ailleurs» de se déclarer victimes, on peut citer les personnes qui appartiennent à une famille monoparentale (5,2% de victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable), les

personnes qui ne sont pas en couple, hors veuf (5,8%), les personnes au chômage (4,4%).

La région de résidence de l'enquêté, ou le regroupement de régions selon le cas, est une caractéristique pour laquelle on observe une forte disparité de proportions de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes.

On mesure que 4,7% des personnes de 14 ans et plus habitant l'Île-de-France se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans. Cette part s'établit à 3% dans les régions du Sud-est (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse).

Dans le regroupement «Rhône-Alpes, Auvergne», 2,2% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol (ou une tentative de vol) de téléphone portable sur 2 ans, soit un taux inférieur à l'ensemble «France métropolitaine» de 2,6%.

Il affiche ses valeurs les plus faibles dans les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes), soit 1,7% et dans celles dites du «Bassin parisien» (Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse Normandie, Haute Normandie, Picardie), soit 1,8%.

Par rapport à la référence, «habiter en région Rhône-Alpes ou Auvergne», les personnes résidant en Île-de-France ont, «toutes choses égales par ailleurs», une probabilité 1,7 fois supérieure de se déclarer victime de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable. La probabilité est modélisée à 1,4 fois pour les personnes habitants les régions du Sud-est.

À l'inverse, les personnes résidant dans les régions de l'Ouest ont, «toutes choses égales par ailleurs», une probabilité plus faible de se déclarer victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable par rapport à cette même référence.

* * *

•••(14) Voir définitions en annexe 2 ou «Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité»»

(15) Voir Grand Angle 28, page 10, Chapitre «Des analyses «toutes choses égales par ailleurs» afin de déterminer les facteurs qui ont le plus d'impact [...]», pour la méthodologie générale et les principes de choix des modalités de référence.

Avertissement: Les données statistiques sur les atteintes subies par les personnes de 14 ans et plus extraites de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP ne fournissent pas une mesure absolue de leurs fréquences ou de leurs caractéristiques (Voir «Développements sur»). Les valeurs observées dépendent fortement des choix méthodologiques arrêtés lors de la conception de l'enquête et, en premier lieu, de la formulation des questions (Voir «Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité»»); par la suite les références à ce dictionnaire sont signalées par l'exposant DM).

Le caractère déclaratif des informations collectées signifie, notamment, qu'une personne qui répond «oui» à une question du type «Avez-vous été victime de vol ou de tentative de vol au cours des 2 dernières années?» n'est pas au sens strict «une victime», mais une «personne se déclarant victime».

En 2011, 16958 personnes de 14 ans et plus ont répondu à la 5^e enquête annuelle «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP (Tableau A1 en annexe 3). Elles ont, entre autres, été interrogées sur les atteintes dites personnelles^{DM} subies au cours d'une période de référence^{DM} composée des 2 années civiles précédant l'enquête, soit 2009 et 2010.

Leurs réponses permettent de déduire des «proportion de personnes se déclarant victimes» sur 2 ans ou sur 1 an, selon le type d'analyse que l'on souhaite mener. Les statistiques annuelles sont exploitées dans une perspective conjoncturelle au chapitre «Zoom sur» du présent Grand Angle.

Les études à vocation plus structurelle, sur les caractéristiques des atteintes ou

le profil des victimes, s'appuient sur les personnes se déclarant victimes sur 2 ans, afin d'augmenter la taille de l'échantillon^{DM} dont les réponses, en particulier celles sur la description de l'acte le plus récent, sont prises en compte.

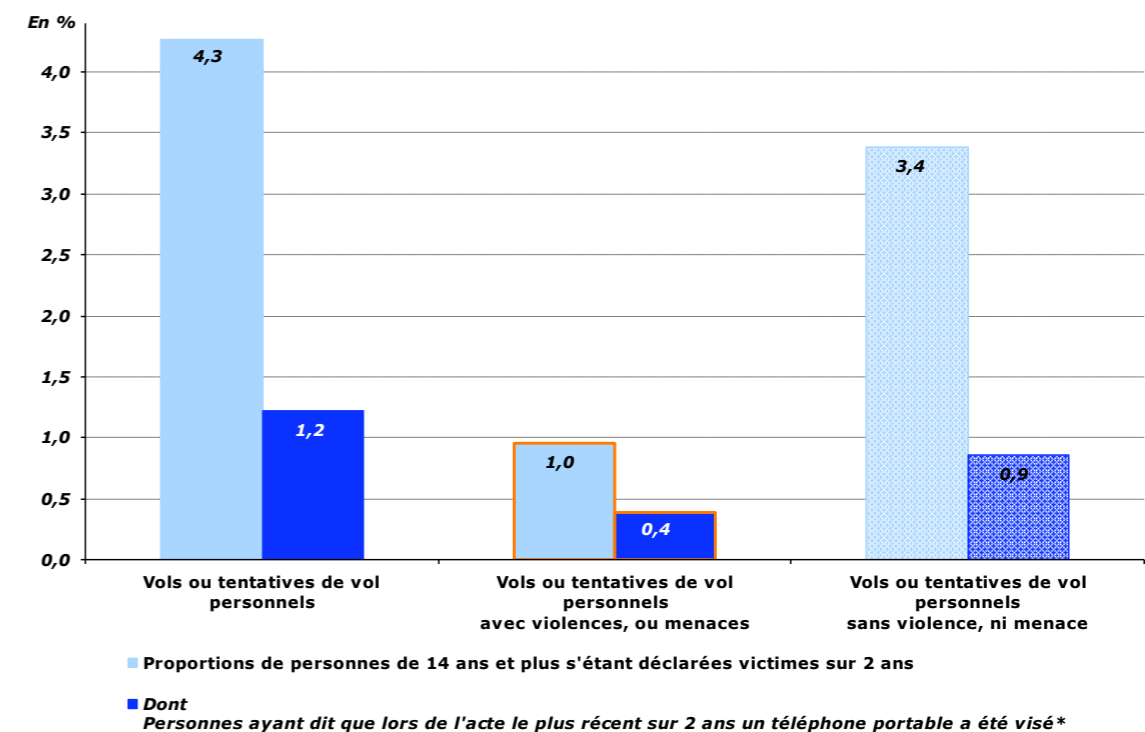
De plus, les résultats des cinq enquêtes «Cadre de vie et sécurité» disponibles, celles de 2007 à 2011, sont agrégés afin de former un échantillon cumulé^{DM} de plus de 85000 personnes de 14 ans et plus, dont la taille permet des analyses bien plus détaillées que les échantillons annuels pris séparément. Pour ce faire, on suppose que les informations structurelles qu'on cherche à extraire ont peu varié au cours des différentes périodes de 2 ans couvertes par ces cinq enquêtes, de 2005-2006 à 2009-2010.

Un type de vols ou tentatives de vol personnel abordé selon un questionnement par étape

D'après les résultats cumulés des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, 1% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces au cours des 2 années civiles précédant l'enquête, et 3,4% de vol ou tentative de vol personnels sans violence, ni menace (Graphique 1).

D'après la description que ces personnes ont fournie de l'acte le plus récent subi sur 2 ans, on estime que

Graphique 1. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011, dont proportion de celles ayant dit qu'un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE

* Toute personne déclarant avoir été victime de vols ou tentatives de vol personnel avec violences ou menaces d'une part, ou sans violence ni menace d'autre part, décrit l'acte le plus récent. Les statistiques sur l'ensemble des vols ou tentatives de vol personnels sont obtenues par agrégation des résultats collectés pour ces 2 types d'atteintes selon une méthodologie présentée dans le chapitre «Développements sur».

0,4% des personnes de 14 ans et plus, se sont déclarées victimes, et ont dit qu'un téléphone portable a été visé lors du dernier vol (ou tentative de vol) avec violences ou menaces, et 0,9% lors de l'acte le plus récent sans violence, ni menace.

Le questionnaire séparé sur les vols ou tentatives de vol personnels selon qu'ils se soient déroulés avec violences ou menaces, ou sans, implique que les statistiques sur ces atteintes prises dans leur ensemble sont obtenues par agrégation des résultats collectés pour les 2 types de vols ou tentatives (Voir «Développements sur»).

Ainsi, 4,3% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes des vols ou tentatives de vol personnels sur 2 ans dont 1,2% qui ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable figurait parmi les objets visés.

Les personnes ne s'étant pas déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels sur 2 ans ainsi que celles s'étant

déclarées victimes, mais n'ayant pas cité un téléphone portable parmi les objets visés lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace (Voir schéma Annexe 1), répondent à une question de victimation additionnelle portant spécifiquement sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable (Voir «Développements sur»), si elles déclarent en posséder un ou en avoir possédé un au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

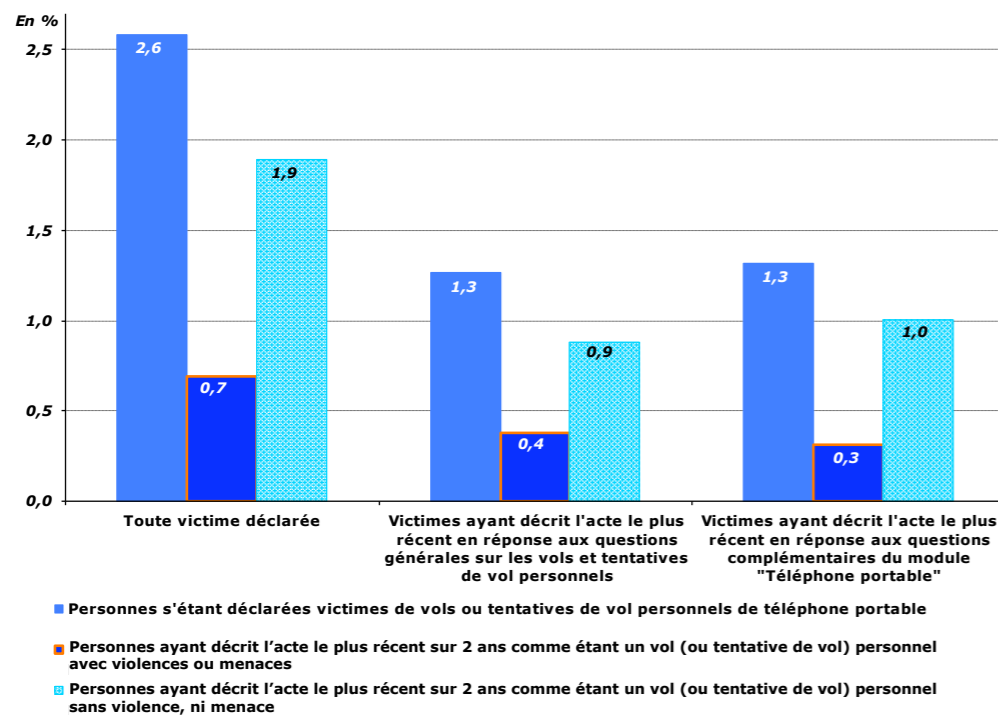
En exploitant d'une part, les réponses des personnes de 14 ans et plus aux questions posées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vol personnels, avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace, puis, d'autre part, les réponses fournies par les personnes concernées à la question complémentaire, on estime que 2,6% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur 2 ans.

Cette proportion moyenne dont le calcul est expliqué en détail dans le chapitre «Développements sur» (Voir Tableau M1) concerne des périodes de victimation allant de 2005-2006 à 2009-2010.

Les réponses des 2,6% de victimes déclarées sur 2 ans concernant le déroulement de l'acte le plus récent de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sont exploitées au chapitre suivant.

Elles se répartissent à peu près équitablement entre celles qui ont décrit cet acte lors du questionnaire portant sur l'ensemble des vols et tentatives de vols personnels, avec violences ou menaces, ou sans, soit un peu moins de 1,3% des 14 ans et plus, et celles qui l'ont décrit grâce au questionnaire additionnel sur les vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable, soit un peu plus de 1,3% des personnes de 14 ans et plus (Graphique 2).

Graphique 2. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 – Répartition selon le module* utilisé pour décrire l'acte le plus récent.



Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Un « module » désigne un passage du questionnaire de l'enquête comportant un ensemble de questions sur un même sujet. En fonction des réponses fournies par les personnes interrogées aux questions générales sur les vols et tentatives de vol personnels, et éventuellement, à la question particulière consacrée aux vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable, celles qui se sont déclarées victimes décrivent l'acte le plus récent dans des modules différents (Voir « Développements sur »).

Note de lecture : 2,6 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de téléphone portable sur 2 ans. D'après les réponses qu'elles ont fournies aux questions qui leur ont été posées (selon le cas, les questions posées diffèrent, voir ci-dessus), on mesure que 0,7 % d'entre elles ont été victimes d'un acte avec violences ou menaces lors du vol (ou de la tentative de vol) le plus récent sur 2 ans, et 1,9 % d'un acte sans violence, ni menace. Ces 3 populations de victimes peuvent être réparties selon le mode de questionnement sur l'acte le plus récent qui leur a été soumis. Par exemple, un peu moins de 1,3 % des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes et ont décrit l'acte le plus récent dans les modules consacrés à l'ensemble des vols et tentatives de vol personnels des autres victimes déclarées, soit un peu plus de 1,3 % des 14 ans et plus, ont décrit l'acte le plus récent dans le module additionnel sur les vols et tentatives de vol de téléphones portables. Les descriptions fournies sont exploitées dans le chapitre sur les caractéristiques des vols et tentatives de vol de téléphone portable.

Caractéristiques des vols et des tentatives de vol personnels de téléphone portable subis par les personnes de 14 ans et plus d'après la description de l'acte le plus récent sur 2 ans

Les réponses des 85271 personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011, permettent de former un échantillon de 1995 victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans.

Comme évoqué précédemment, elles n'ont pas toutes décrit l'acte le plus récent subi en répondant aux mêmes questions. Dans le présent chapitre, les réponses aux questions posées à l'ensemble des personnes se déclarant victimes sont exploitées. Celles-ci concernent le type de vol subi, le caractère tenté ou commis du vol, le mode opératoire (à l'arraché, en l'absence de la victime, etc.), les suites données (dépôt de plainte, main courante) ou les éventuelles raisons de non-déplacement ou de non-signalement à la police ou la gendarmerie.

Sur 100 vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable décrits par les personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes, un peu plus du quart sont des actes commis avec violences ou menaces

Lors de la description de l'acte le plus récent de vol ou tentative de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans, près de 27% des victimes déclarées ont dit qu'il s'agissait d'un vol (ou d'une tentative de vol) avec violences ou menaces. Les autres victimes, soit un peu moins des trois quarts d'entre elles, ont décrit l'acte le plus récent comme s'étant déroulé sans violence, ni menace (tableau 1).

Plus précisément, près de 66% des personnes se déclarant victimes disent que l'acte le plus récent subi sur 2 ans était un vol personnel de téléphone portable (hors tentative) sans violence ni menace et environ 7% qu'il s'agissait d'une tentative sans violence ni menace.

Les personnes décrivant l'acte le plus récent comme étant un vol personnel de téléphone portable avec violences ou menaces (hors tentative) représentent un peu de moins de 18% des victimes déclarées. Cette proportion est voisine de 10% pour les tentatives avec violences ou menaces décrites lors de l'acte le plus récent.

Tableau 1. Répartition des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011 selon la nature de l'acte le plus récent.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 Données pondérées ^{DM}	Toute victime déclarée (En %)
Personnes se déclarant victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 2 ans	100,0
dont l'acte le plus récent est...	
Un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces	26,8
Un vol (hors tentative) avec violences ou menaces commis	17,6
Une tentative de vol avec violences ou menaces	9,2
Un vol (ou une tentative de vol) personnel sans violence ni menace	73,2
Un vol (hors tentative) sans violence, ni menace	65,9
Une tentative de vol sans violence, ni menace	7,3

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau 2. Répartition des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011 selon la nature de l'acte le plus récent.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 Données pondérées ^{PM}	Toute victime déclarée (En %)	Victimes déclarées décrivant l'acte le plus récent comme étant un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable	
		Un vol hors tentative (En %)	Une tentative de vol (En %)
Personnes se déclarant victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol personnel) de téléphone portable sur 2 ans	100,0	83,5	16,5
dont l'acte le plus récent est...			
Un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces	100,0	65,9	34,1
Un vol (ou une tentative de vol) personnel sans violence ni menace	100,0	90,0	10,0

Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Mesurée en moyenne à moins de 17%, la part des tentatives dépasse 34% des actes accompagnés de violences ou menaces décrits

10%, pour les actes sans violence ni menace (tableau 2).

En revanche, on observe que plus du tiers des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable avec violences ou menaces décrits sont désignés comme étant des tentatives.

Il peut sembler paradoxal que les actes au cours desquels la force ou la menace est employée affichent une part de tentatives, c'est-à-dire d'échec, plus de 3 fois supérieure à celle des actes sans violence ni menace décrits. L'enquête fournit sur les 2 types d'actes des détails sur leur déroulement qui peuvent apporter un éclairage sur ce paradoxe apparent.

Plus de la moitié des vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable avec violences ou menaces décrits sont des vols à l'arraché

La description du vol (ou de la tentative de vol) personnel de téléphone portable le plus récent qui est demandée aux personnes de 14 ans et plus permet d'estimer qu'environ 23% d'entre elles ont subi un vol s'étant déroulé en leur absence. Leur téléphone portable a pu, par exemple, être volé alors qu'il se trouvait dans un casier ou un vestiaire, sur le lieu

Tableau 3. Répartition des personnes se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, selon la nature du vol le plus récent et le mode opératoire de l'auteur.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 Données pondérées ^{PM}	Toute victime déclarée (en %)	Dont l'acte le plus récent est un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable	
		Avec violences ou menaces (en %)	Sans violence, ni menace (en %)
Personnes se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans	100,0		
dont le vol le plus récent est...			
Un vol avec violences ou menaces	26,8	100,0	
À l'arraché	14,8	55,2	
Avec violences physiques (hors vol à l'arraché)	7,6	28,4	
Avec menaces sans violence physique (racket)	4,4	16,5	
Un vol sans violence ni menaces	73,2		100,0
qui s'est déroulé...			
En l'absence de la victime (bureau, vestiaire, casier)	23,1		31,6
Alors que l'objet était à proximité de la victime	18,4		25,2
Alors que l'objet était sur la victime	19,2		26,2
Autre	11,8		16,1

Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

de travail ou d'étude de la personne interrogée (tableau 3).

Pour ce type d'acte, on peut imaginer que, le plus souvent, seul le vol du téléphone portable, sa disparition physique, peut être remarquée. Pour qu'une tentative le soit, il faudrait, par exemple, qu'un tiers en ait été le témoin ou qu'elle ait laissé des traces. Semble-t-il, ce sont des cas assez rares puisque, à plus de 95%, les victimes ayant décrit l'acte le plus récent comme s'étant déroulé en leur absence disent qu'il s'agit d'un vol et non d'une tentative.

Un peu moins de 40% des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans ont décrit l'acte le plus récent comme s'étant déroulé en leur présence, mais sans violence, ni menace. Elles sont 18,4% à dire qu'il s'agit d'un vol (ou d'une tentative de vol) s'étant produit alors que le téléphone était à proximité d'elles et 19,2% alors que le téléphone était sur elles, comme cela peut se produire lors d'un vol à la tire.

Pour ces actes sans violence, ni menace visant un téléphone se trouvant « sur la personne », la part des tentatives est supérieure à 20% alors qu'en comparaison elle ne dépasse pas 10% lorsque le téléphone est « à proximité ».

On observe ainsi qu'y compris parmi les différents types de vols et tentatives de vol sans violence, ni menace, la répartition entre vols et tentatives varie. Plus le téléphone portable est physiquement proche de la personne, plus elle semble pouvoir être en mesure de faire échouer une tentative.

Un peu moins de 15% des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur deux ans ont décrit l'acte le plus récent comme étant un vol à l'arraché. Cela représente plus de la moitié des vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable avec violences ou menaces décrits. On estime à environ 25% la part des tentatives pour ces actes d'arrachage du téléphone portable.

41% des victimes disent avoir déposé plainte suite au vol personnel de téléphone portable le plus récent

Les personnes qui se déclarent victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans sont interrogées pour savoir si, suite au vol (ou tentative) le plus récent, elles se sont déplacées dans un commissariat de police ou à la gendarmerie et, si tel est le cas, si elles ont finalement déclaré l'incident sous forme de plainte, ou de main courante.

Au cours de la description du vol (ou de la tentative de vol) personnel de téléphone portable le plus récent en deux ans, 41% des personnes de 14 ans et plus disent avoir déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationales (tableau 4).

Cette proportion, dont l'Observatoire considère qu'elle fournit une estimation de l'ordre de grandeur du taux de plainte, c'est-à-dire de la

part d'atteintes subies qui font l'objet d'une plainte, varie fortement selon que la personne de 14 ans et plus se déclare victime d'un vol commis ou d'une tentative de vol.

48% des personnes de 14 ans et plus disant avoir été victimes d'un vol personnel de téléphone portable commis déclarent avoir déposé plainte, contre seulement 4% de celles se disant victimes d'une tentative de vol personnel de téléphone portable.

6,5% des personnes se déclarant victimes disent avoir fait une déclaration à la main courante (7,5% pour les vols commis et 1,4% pour les tentatives de vols).

Si les personnes qui se déclarent victimes disent ne pas s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie, une question est posée sur le motif du non-déplacement (graphique 3). 42% des personnes qui ne se sont pas déplacées à la police ou la gendarmerie disent qu'elles n'en ont « pas vu l'utilité, que cela n'aurait servi à rien », 29% d'entre elles déclarent que « ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine », et 14% invoquent « une autre raison ».

La part des personnes qui ne se sont pas déplacées, car elles n'y ont « pas pensé sur le moment » ou n'ont « pas eu le temps » est comprise entre 3 et 4%. Celles qui disent « préférer ne pas avoir affaire à la justice » ou « avoir peur des représailles » représentent moins de 3% des personnes disant ne pas s'être déplacées.

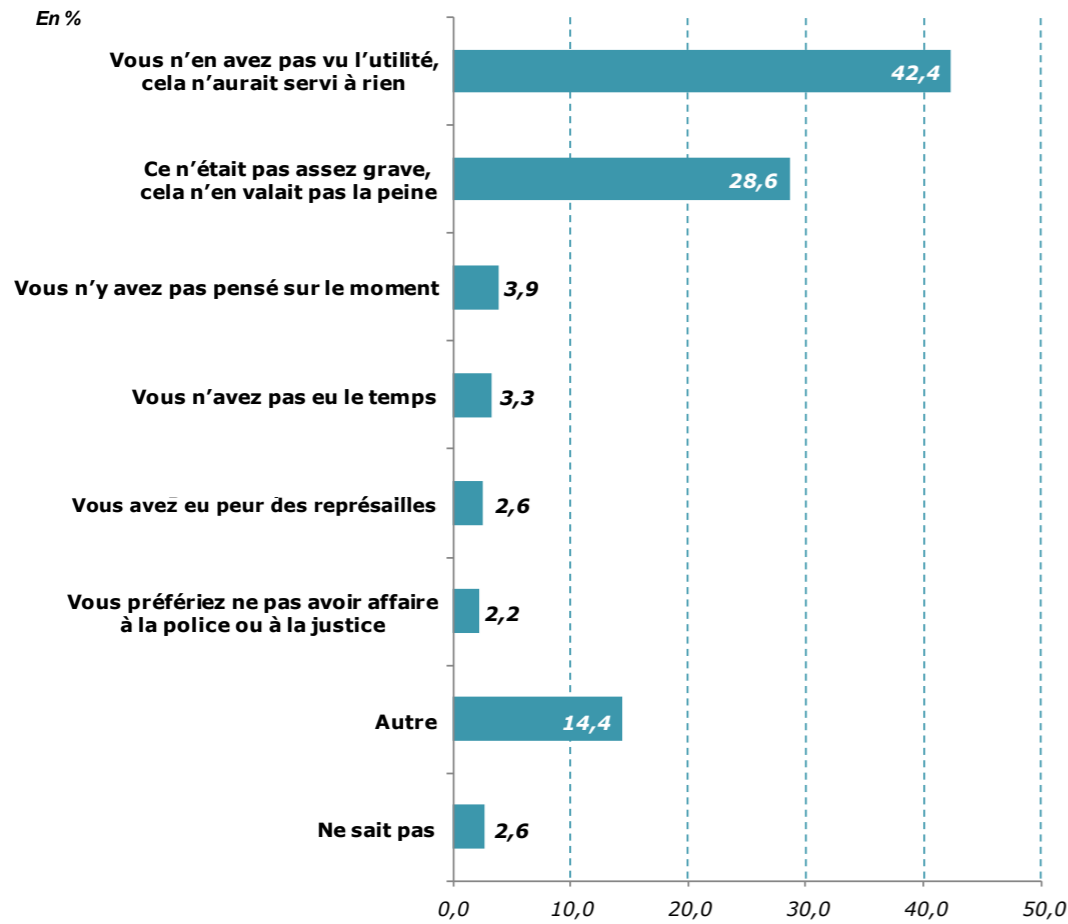
Tableau 4. Personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, selon les suites données à l'acte le plus récent.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - % en données pondérées	Vols et tentatives de vols (%)	Vols hors tentatives (%)	Tentatives de vols (%)
Personnes se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans	100,0	100,0	100,0
et qui ont dit, suite à l'atteinte la plus récente...			
Avoir déposé plainte	41,0	48,3	4,0
Avoir fait une déclaration à la main courante	6,5	7,5	1,4
Ne pas avoir fait de déclaration à la police ou la gendarmerie	52,5	44,1	94,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Graphique 3. Répartition des victimes déclarées ne s'étant pas déplacées ou, selon le cas, n'ayant pas signalé à la police ou à la gendarmerie l'acte le plus récent de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone subi sur 2 ans selon le motif de «non déplacement» ou de «non signalement».



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Pour les personnes qui se déclarent victimes en répondant à la question complémentaire sur les vols personnels de téléphones portables, aucune question n'est posée concernant le lieu où s'est déroulé le vol, ou le nombre et la nature des auteurs.

Certaines statistiques peuvent néanmoins être citées, en considérant uniquement les vols personnels de téléphones portables décrits au cours des modules de victimation traditionnels, soit un peu moins de la moitié des vols de téléphones portables déclarés par les personnes de 14 ans et plus.

54% des personnes de 14 ans et plus qui décrivent le vol personnel de téléphone portable le plus récent au cours des modules de victimation traditionnels disent qu'il a été commis (ou tenté) dans la rue ou dans un établissement commercial. 15% disent qu'il s'est produit sur leur lieu de travail ou d'étude, 13% dans les transports en commun, 5% dans un logement ou les parties communes d'un immeuble et 12% dans un autre lieu.

Les vols à l'arraché de téléphones portables, au regard des déclarations des victimes, ont lieu essentiellement dans la rue (85% des vols décrits) et beaucoup moins fréquemment sur le lieu de travail ou d'étude (1%). À l'inverse, les vols sans violence ni menace ont lieu moins fréquemment dans la rue (45%) et plus fréquemment sur le lieu de travail ou d'étude (21%).

Interrogées sur le nombre d'auteurs de l'atteinte la plus récente, 38% des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable au cours des modules traditionnels disent que le plus récent a été commis par un auteur unique, 40% par plusieurs auteurs et 23% n'ont pas réussi à identifier le ou les auteurs. Ces dernières sont principalement des victimes de vols commis en leur absence ou sans qu'elles ne se rendent compte de rien.

Les personnes se déclarant victimes de vols de téléphones portables avec violences ou menaces disent plus fréquemment avoir été victimes

d'auteurs multiples, mais cette proportion varie selon la nature du vol : 59% des personnes se disant victimes d'un vol à l'arraché, 85% d'un vol avec autre violence physique et 78% d'un vol sans violence, mais avec menaces, déclarent que le vol a été commis (ou tenté) par plusieurs auteurs.

84% des victimes disent que l'auteur ou les auteurs du vol étaient des personnes inconnues. Cette proportion varie peu selon le type de vol déclaré par la personne interrogée pour l'acte le plus récent.

Ces résultats sont donnés à titre indicatif. Ils illustrent le type d'informations structurelles que l'on peut obtenir à partir d'un questionnaire partiel (voir « Développements sur »).

Profil des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans

Le profil des personnes de 14 ans et plus ayant répondu aux enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011 peut être analysé selon leurs caractéristiques individuelles, comme l'âge ou le sexe, de celles de leur ménage (voir définition), comme sa composition ou le statut d'occupation du logement, ainsi que de celles de leur quartier ou de leur commune d'habitation.

Le *Grand Angle* 28 de décembre 2011, qui est consacré à une question d'opinion¹⁶ posées aux personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, présente de façon détaillée la plupart de ces caractéristiques, sous la forme notamment de tableaux d'effectifs¹⁷ en données brutes^{DM} et en données pondérées^{DM}.

Dans le présent *Grand Angle*, l'étude du profil des victimes consiste à analyser, entre les différentes modalités des caractéristiques considérées, les disparités de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur 2 ans.

Afin d'essayer de prendre en compte les effets croisés de certaines caractéristiques et ainsi de déterminer les modalités qui ont un impact propre sur la probabilité de se déclarer victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur 2 ans, on procède à une modélisation de type «régression logistique» de la réponse à la question de victimation «composite» en fonction des différentes caractéristiques étudiées. Les grandes lignes du cadre méthodologique de ce type de modélisation, et en particulier la façon dont ont été choisies les modalités de référence, peuvent être consultées dans le *Grand Angle* 28¹⁸.

Pour rappel, le document de référence pour cette méthodologie est le document de l'INSEE intitulé «L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en oeuvre de modèles de régression qualitatifs», disponible à l'adresse :

http://insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/0001.pdf.

Les hommes se déclarent plus fréquemment victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable avec violences ou menaces que les femmes

Lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, 2,6% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable au cours des deux années précédant l'enquête. 0,7% disent que le plus récent a été commis, ou tenté, avec violences ou menaces, et 1,9% sans violence ni menace.

Cette proportion de victimes déclarées varie selon le sexe de la personne interrogée : 2,8% des hommes de 14 ans et plus et 2,4% des femmes ont dit avoir subi au moins un vol (ou une tentative) de vol personnel sur 2 ans (tableau 5).

Tableau 5. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le sexe et la nature de l'acte le plus récent décrit sur 2 ans.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 % en données pondérées	Victimes déclarées d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 2 ans	Victimes ayant décrit l'acte le plus récent sur 2 ans comme étant un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces	Victimes ayant décrit l'acte le plus récent sur 2 ans comme étant un vol (ou une tentative de vol) personnel sans violence ni menace
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Hommes de 14 ans et plus	2,8	0,9	1,9
Femmes de 14 ans et plus	2,4	0,5	1,9

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

••••(16) «Opinion sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie : une perception en 3 dimensions», *Grand Angle* 28, Décembre 2011.
 (17) Annexe 4, «Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques».
 (18) Voir, page 10, «Des analyses « toutes choses égales par ailleurs » afin de déterminer les facteurs qui ont le plus d'impact [...] ».

L'écart de 0,4 point observé résulte des personnes décrivant, pour l'atteinte la plus récente, un acte avec violences ou menaces : 0,9% des hommes de 14 ans et plus se sont déclarés victimes et ont décrit le vol ou la tentative le plus récent sur 2 ans comme s'étant accompagné de violences ou de menaces, à comparer à 0,5% pour les femmes de 14 ans et plus.

En revanche, la proportion de personnes de 14 ans et plus qui, s'étant déclarées victimes, ont dit que l'acte le plus récent sur 2 ans a été un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sans violence, ni menace, est mesurée 1,9% tant pour les hommes que pour les femmes de 14 ans et plus.

Les personnes de 14 ans et plus sont réparties en 7 tranches d'âge définies lors de travaux préparatoires menées en 2012 par l'ONDRP en vue de la publication de recueils de données statistiques sur le profil des victimes d'atteintes personnelles au sens des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (Voir «Banques de données thématiques» en introduction).

En annexe 3, au tableau A9, des données détaillées sur les tranches d'âge ainsi choisies par l'ONDRP sont présentées. Elles n'ont pas été conçues d'après les résultats observés pour les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable. Leur constitution fera l'objet de développements méthodologiques à venir.

Le nombre et les seuils des tranches d'âge ont été déterminés en fonction de considérations liées à la taille des échantillons et à l'homogénéité des taux de victimation au sein d'une même tranche d'âge, avec un rôle prépondérant donné aux atteintes avec violences physiques.

Près de 8% des personnes de 14 à moins de 24 ans ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans

La proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable varie très fortement selon les différentes tranches d'âge définies. Elle se situe à 7,8% pour les personnes qui au moment de l'enquête avaient de 14 ans à 23 ans révolu (tableau 6).

Ce taux de victimation des 14 à 23 ans est plus de 2 fois supérieur à celui des 24-34 ans, soit 3,3%. Pour toutes les autres tranches d'âge, la proportion de personnes s'étant déclarées victimes est inférieure ou égale à 2% et elle décroît avec l'âge : elle s'élève à 2% pour les 35-44 ans, à 1,6% pour les 45-59 ans, à 1% pour les 60-69 ans et à moins de 0,5% pour les 70 ans et plus.

La décroissance avec la tranche d'âge s'observe tant pour les actes avec violences ou menaces décrit comme le vol (ou la tentative) le plus récent que pour les actes sans violence ni menace.

La proportion de personnes de 14-23 ans disant que le vol (ou la tentative de vol) personnel de téléphone portable le plus récent en deux ans était avec violences ou menaces (2,5%) est plus de 3 fois supérieure

au taux observé pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (0,7%).

1,9% des personnes de 14 ans et plus se déclarent victime, pour l'acte le plus récent, d'un vol (ou tentative de vol) sans violence ni menace en deux ans. Cette proportion dépasse 5% pour les 14-23 ans (5,3%). Le taux observé pour les plus de 60-69 ans et les 70-79 ans est très significativement inférieur au taux de l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (respectivement 0,8% et 0,4%).

L'âge de la personne a un impact important sur la probabilité qu'une personne aura de se déclarer victime d'une atteinte. Toutes choses égales par ailleurs, une personne âgée de 14 à 23 ans aura 4,6 fois plus de chances qu'une personne de 45 à 59 ans de se déclarer victime d'un vol de téléphone portable avec violences ou menaces (tableau 12). Une personne de 24 à 34 ans aura une probabilité environ deux fois supérieure à un 45-59 ans de se déclarer victime.

À l'inverse, la probabilité qu'un 70-79 ans, ou une personne de 80 ans et plus, se déclare victime d'un vol personnel de téléphone portable représente respectivement 0,5 fois et 0,2 fois celle d'un 45-59 ans.

Pour ces deux tranches d'âge, l'effet «toutes choses égales par ailleurs» disparaît en tenant compte du taux de possession de téléphone portable. Pour les 70-79 ans et les 80 ans et plus, l'âge n'a pas d'effet propre sur la probabilité de se déclarer victime, en raison d'un taux de possession de téléphone portable plus faible que les autres tranches d'âge.

Tableau 6. Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, selon leur âge et le type de vol déclaré.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 % en données pondérées	Victimes déclarées d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 2 ans	Victimes ayant décrit l'acte le plus récent sur 2 ans comme étant un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces	Victimes ayant décrit l'acte le plus récent sur 2 ans comme étant un vol (ou une tentative de vol) personnel sans violence ni menace
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Personnes de 14 à 23 ans	7,8	2,6	5,2
Personnes de 24 à 34 ans	3,3	0,9	2,4
Personnes de 35 à 44 ans	2,0	0,4	1,6
Personnes de 45 à 59 ans	1,6	0,4	1,2
Personnes de 60 à 69 ans	1,0	0,2	0,8
Personnes de 70 à 79 ans	0,4	< 0,1	0,4
Personnes de 80 ans et plus	0,2	< 0,1	0,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE

Tableau 7. Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, selon le type de ménage d'appartenance, l'état matrimonial légal, le niveau de revenu du ménage et le type de vol déclaré.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Atteintes sur deux ans - % en données pondérées	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est avec violences ou menaces (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est sans violence ni menace (%)
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Type de ménage			
Personne seule	2,1	0,5	1,6
Couple sans enfant	1,3	0,3	1,0
Couple avec enfant	3,2	0,9	2,3
Famille monoparentale	5,2	1,5	3,6
Situation de couple et état matrimonial légal			
Personnes ne vivant pas en couple hors veuf	5,8	1,8	4,1
Divorcé, séparé	2,5	0,6	1,9
Veuf, Veuve ne vivant pas en couple	0,5	ns	0,4
En couple (hors marié, divorcé)	2,6	0,7	1,9
En couple, marié	1,3	0,3	1,0
Niveau de revenu du ménage			
Premier décile	3,4	0,8	2,6
Deuxième décile	2,6	0,8	1,8
Troisième au cinquième décile	2,4	0,6	1,8
Sixième au huitième décile	2,4	0,7	1,7
Neuvième décile	2,8	0,8	2,0
Dernier décile	2,8	0,8	2,0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE

Un peu moins de 6% des personnes de 14 ans et plus ne vivant pas en couple (en dehors des veufs ou veuves) se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans (tableau 7).

Le taux de victimation de ces personnes est supérieur de plus de 3 points à celui de l'ensemble des personnes interrogées (2,6%). Le taux est proche de cette valeur pour les personnes «divorcées ou séparées» (2,5%) ou celles qui sont en couple (hors mariées ou divorcées) (2,6%). Il est 2 fois plus faible pour les personnes en couple mariées (1,3%) et ne dépasse pas 0,6% pour les personnes veuves ou veuves ne vivant pas en couple.

La situation de couple et l'état matrimonial légal de la personne interrogée sont fortement liés à l'âge.

En effet, près de 90% des 14-23 ans ne sont pas en couple. À l'inverse, les personnes «veuves» sont plus représentées chez les 70-79 ans (34%) et les 80 ans et plus (50%). La modélisation de la réponse à la question de victimation permet d'isoler les effets propres du fait de ne pas être en couple hors veuf, ou en étant veuf de l'effet de la tranche d'âge.

Toutes choses égales par ailleurs, une personne divorcée aura 1,9 fois plus de risques de se déclarer victime de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable qu'une personne mariée, et une personne ne vivant pas en couple hors veuf 1,4 fois plus de risques.

Des écarts de taux de victimation sont également observés en distinguant les personnes selon le «type de ménage»

auquel elles appartiennent. La proportion de personnes appartenant à une famille monoparentale qui se déclare victime d'un vol personnel de téléphone portable est supérieure au taux moyen observé (5,2% à comparer à 2,6%). Il en est de même selon que la personne décrive un vol personnel commis ou tenté avec violences ou menaces (1,5% à comparer à 0,7%), ou sans violence ni menace (3,6% à comparer à 1,9%).

Les taux de victimation observés pour les personnes seules sont proches de la valeur observée pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (2,1%), que ce soit pour les vols personnels de téléphones portables commis ou tentés avec violences ou menaces (0,5%) ou sans violence ni menace (1,6%).

La proportion de personnes appartenant à un ménage de type «couple

sans enfant» se déclarant victimes est en revanche significativement inférieure au taux moyen observé: 1,3% d'entre elles se déclarent victimes d'au moins un vol de téléphone portable, 0,3% disent que le plus récent est un vol avec violences ou menaces et 1% un vol sans violence ni menace.

Toutes choses égales par ailleurs, le «type de ménage» n'a pas, au regard du modèle de régression logistique obtenu, d'effet sur la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

La proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans varie peu selon le décile de «niveau de revenu du ménage» déterminé à partir des

déciles de revenus par unités de consommation¹⁹.

Elle est légèrement supérieure au taux moyen pour les personnes appartenant à un ménage du premier décile, c'est-à-dire aux 10% des ménages ayant le niveau de revenu le plus bas (3,4%). Cet écart résulte des personnes décrivant pour l'acte le plus récent un vol personnel de téléphone portable sans violence ni menace (2,6%).

Pour les autres tranches de revenu, les taux de victimation sur deux ans calculés ne sont pas significativement différents du taux observé pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus, compris entre 2,4% et 2,8%.

Le facteur «niveau de revenu du ménage» n'influence pas la probabilité,

toutes choses égales par ailleurs, de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

Le «niveau de diplôme» de la personne interrogée n'a pas d'impact significatif sur la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable. Le taux de victimation pour les vols de téléphones portables des personnes diplômées de l'enseignement supérieur (2,8%), des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études ou du brevet des collèges (2,5%), n'est pas significativement différent du taux observé pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (tableau 8).

Celui des personnes titulaires du baccalauréat est légèrement supérieur (3,2%) et celui des personnes de niveau

Tableau 8. Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, selon leur niveau de diplôme, leur situation au regard de l'emploi, leur profession et le type de vol déclaré.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Atteintes sur deux ans - % en données pondérées	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est avec violences ou menaces (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est sans violence ni menace (%)
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Niveau de diplôme			
Sans diplôme, Certificat d'études ou brevet des collèges	2,5	0,8	1,8
CAP - BEP	2,1	0,5	1,6
Baccalauréat	3,2	0,8	2,4
Diplôme de l'enseignement supérieur	2,8	0,7	2,1
Situation au regard de l'emploi			
Personne ayant un emploi	2,3	0,6	1,8
Chômeur	4,4	1,3	3,1
Retraité	0,6	0,1	0,5
Étudiant, élève, stagiaire	7,8	2,5	5,3
Personne au foyer	1,7	0,4	1,3
Profession et catégorie socioprofessionnelle			
Agriculteur exploitant	ns	ns	ns
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,7	0,4	1,4
Ouvrier	2,0	0,4	1,6
Employé	2,0	0,5	1,5
Profession intermédiaire	2,2	0,6	1,6
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	2,4	0,6	1,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE

••• (19) Voir définitions sur le site de l'INSEE: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-consommation.htm> ou <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/déciles.htm> ou à la page 59 du Grand Angle 28.

«CAP ou BEP» est inférieur aux autres catégories de diplômés (2,1%).

Le fait d'être titulaire ou non d'un diplôme, quel qu'il soit, n'influe pas sur la probabilité, toutes choses égales par ailleurs, de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

En revanche, la proportion de personnes qui se déclarent victimes d'un vol personnel de téléphone portable varie selon la «situation au regard de l'emploi» de la personne interrogée.

7,8% des «étudiants, élèves ou stagiaires» se déclarent victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans. Cette proportion est, en niveau, trois fois supérieure à celle observée pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (2,6%). Cet écart de taux est très significatif. Les taux de victimation des étudiants, élèves et stagiaires sont également très significativement supérieurs pour les personnes décrivant, pour l'acte le plus récent, un vol personnel de téléphone portable commis ou tenté avec violences ou menaces (2,5%) ou sans violence ni menace (5,3%).

La proportion de personnes «chômeurs» qui se disent victimes est également supérieure à la moyenne observée, mais dans des proportions moindres: le taux de victimation sur deux ans des chômeurs est de 4,4% pour les vols de téléphones portables.

Le taux de victimation des personnes retraitées est en revanche très significativement inférieur au taux moyen observé (0,6% pour les vols personnels de téléphone, dont 0,1% pour les vols décrits avec violences ou menaces et 0,5% pour les vols sans violence ni menace).

72% des personnes de 14-23 ans sont des «étudiants, élèves ou stagiaires». Ce facteur apparaît cependant, mais dans des proportions moindres que l'âge, comme ayant un effet sur la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable. **Toutes choses égales par ailleurs, un étudiant, élève ou stagiaire a une probabilité 1,3 fois supérieure par rapport à une personne occupant un emploi de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.**

De même les chômeurs ont une probabilité 1,5 fois plus élevée de

se déclarer victime de vol et celle des retraités près de moitié inférieure (0,6). En revanche, les personnes au foyer n'ont pas, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité significativement différente à celle des personnes occupant un emploi de se déclarer victime.

Pour les personnes qui occupent un emploi, est également précisée la «catégorie socioprofessionnelle» d'appartenance (ou CSP), selon la nomenclature définie par l'INSEE. La proportion de personnes qui se déclare victime d'un vol personnel de téléphone portable varie peu selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée: les taux de victimation des personnes «cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure» (2,4%), appartenant aux «professions intermédiaires» (2,2%), ou aux «employés» (2%) ou «ouvriers» (2%) ne sont pas significativement différents de la valeur moyenne observée.

Bien que leur taux de victimation soit inférieur à celui des personnes appartenant aux autres catégories socioprofessionnelles (1,7%), les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont, toutes choses égales par ailleurs, 1,5 fois plus de chances qu'un employé de se déclarer victime, et les personnes appartenant aux catégories «profession intermédiaire» et «cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure» 1,2 fois plus de chances.

Comme pour l'âge, l'effet «toutes choses égales par ailleurs» du fait d'appartenir aux catégories «profession intermédiaire», ou «cadre, profession libérale et intellectuelle supérieure» disparaît en tenant compte du taux de possession de téléphone portable, plus élevé.

Les personnes habitant dans un quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS ont une probabilité plus élevée de se déclarer victime

1,9% des personnes de 14 ans et plus vivant dans une maison individuelle disent avoir été victimes d'au moins un

vol personnel de téléphone portable (ou tentative) en deux ans (tableau 9). Ce taux de victimation est proche en niveau de celui des personnes dont la résidence principale est une maison mitoyenne (2,2%).

La proportion de personnes se déclarant victimes est plus élevée que le taux moyen pour les personnes vivant dans un immeuble de moins de 10 logements (3,4%) et pour celles habitant un immeuble de plus de 10 logements (3,9%).

Au regard du modèle de régression logistique estimé, le «type de logement» ne semble cependant pas avoir d'effet sur la probabilité qu'une personne aura de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

Les taux de victimation sur deux ans observés pour les vols personnels de téléphones portables varient également selon le «type d'habitat au voisinage du logement» de la personne interrogée.

1,6% des personnes vivant dans un quartier ou une commune constituée de maisons isolées disent avoir été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans. Cette proportion est inférieure au taux observé pour l'ensemble des personnes de 14 ans et plus (2,6%).

La proportion de victimes déclarées en deux ans pour les vols personnels de téléphones portables est plus élevée pour les personnes vivant dans un quartier composé de pavillons et d'immeubles (3%).

Comme pour le facteur précédent, **le type d'habitat au voisinage du logement n'influe pas** de façon significative sur la probabilité qu'une personne aura de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable. Les différences de taux de victimation observées sont ainsi dues à d'autres facteurs.

La proportion de personnes se déclarant victimes de vol de téléphone portable varie également selon la «situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles» (ZUS).

1,5% des personnes résidant dans une commune rurale ou dans une unité urbaine sans quartier classé

Tableau 9. Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes, au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable : déclinaison selon le type de vol, le type de logement, le type d'habitat au voisinage du logement, et la situation du quartier de résidence de la victime par rapport aux zones urbaines sensibles.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Atteintes sur deux ans - % en données pondérées	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est avec violences ou menaces (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est sans violence ni menace (%)
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Type de logement			
Maison individuelle	1,9	0,4	1,5
Maison mitoyenne	2,2	0,6	1,6
Immeuble de moins de 10 logements	3,4	0,8	2,6
Immeuble de plus de 10 logements	3,9	1,2	2,7
Type d'habitat au voisinage du logement			
Maisons isolées	1,6	0,3	1,3
Quartier pavillonnaire (ou maisons non isolées)	2,1	0,6	1,6
Quartier d'immeubles	3,8	1,1	2,7
Quartier mixte (pavillons et immeubles)	3,0	0,8	2,2
Cité - Grand ensemble	3,8	1,2	2,7
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)			
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	1,5	0,3	1,3
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	3,3	1,0	2,4
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	3,8	1,2	2,6
Quartier classé "Zone urbaine sensible" (ZUS)	3,4	1,2	2,3

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

zone urbaine sensible disent avoir été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans. Ce taux de victimation est significativement inférieur à celui des personnes résidant dans une commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS (3,3%).

Il est également inférieur à celui des personnes vivant au sein d'un quartier classé ZUS (3,8%) ou dans un quartier non classé ZUS d'une commune comportant des quartiers classés ZUS (3,4%).

Par rapport aux personnes vivant dans une commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS, une personne vivant dans un quartier non classé ZUS, mais appartenant à une commune comportant des quartiers classés ZUS, aura, « toutes choses égales par

ailleurs » 1,1 fois plus de chances de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

Des écarts de taux de victimation sont également observés en distinguant les personnes selon la « taille de l'agglomération » dans lequel elles résident.

1,4% des personnes résidant dans une commune de type « commune rurale » disent avoir été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans (tableau 10) et 1,7% des personnes résidant dans une « commune d'une unité urbaine de moins de 20000 habitants ». Ces deux taux sont significativement inférieurs au taux estimé pour l'ensemble des personnes 14 ans et plus (2,6%).

À l'inverse, la proportion de personnes se déclarant victimes est plus élevée pour celles résidant dans une commune de l'unité urbaine de Paris (4,8%) ou

dans une commune d'une unité urbaine de plus de 100000 habitants autre que l'unité urbaine de Paris (3,2%).

Ces disparités semblent résulter d'effet de structure, car le type de commune n'a pas, toutes choses égales par ailleurs, d'impact significatif sur la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

La « situation de la commune par rapport aux aires urbaines » a en revanche un impact sur la réponse à la question de victimation. Le taux de victimation faible observé pour les personnes résidant dans une commune située dans une zone rurale (1,1% sur deux ans) résulte d'un effet propre à ce facteur.

Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une personne résidant dans une commune située en zone rurale se déclare victime d'un vol

Tableau 10. Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes, au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable : déclinaison selon le type de vol, le type de commune et la situation de la commune de résidence de la victime par rapport aux aires urbaines.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Atteintes sur deux ans - % en données pondérées	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est avec violences ou menaces (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est sans violence ni menace (%)
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Type de commune*			
Commune rurale	1,4	0,2	1,1
Commune d'une unité urbaine de moins de 20 000 habitants	1,7	0,3	1,4
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	2,2	0,4	1,9
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (dont unité urbaine de Paris)	3,8	1,2	2,5
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors unité urbaine de Paris)	3,2	0,8	2,4
Commune de l'unité urbaine de Paris	4,8	1,9	2,8
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines*			
Commune située dans une zone rurale hors périurbain	1,1	ns	1,0
Commune située en zone périurbaine	1,8	0,4	1,4
Commune située en "Banlieue"	3,3	1,1	2,3
Commune "Ville-Centre"	3,4	0,9	2,5

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Les caractéristiques « Type de commune » et « Situation de la commune par rapport aux aires urbaines » sont définies à partir des découpages issus du recensement de la population de l'INSEE de 1999.

personnel de téléphone portable est 0,6 fois celle d'une personne résidant dans une commune « ville-centre ».

Les proportions de victimes déclarées vivant dans une commune située en « banlieue » ou en commune « ville-centre » sont supérieures à la moyenne observée (respectivement 3,3% et 3,4% en deux ans)

Au regard des modèles de régression logistique estimés, il semble que le fait de vivre en zone rurale influe à la baisse sur la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable. Ce facteur expliquerait donc les taux de victimation plus faibles observés pour les personnes vivant dans des maisons isolées ou individuelles, que l'on trouve plus fréquemment dans ce type de territoire.

La probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable est plus élevée pour les personnes résidant en Ile-de-France

La modélisation proposée par l'ONDRP comprend, parmi les caractéristiques du lieu de résidence

des personnes interrogées, ce que l'INSEE appelle « zone d'études et d'aménagement du territoire » ou « ZEAT ». Chaque zone comprend un ou plusieurs régions (Voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-etude-amenagement-territ.htm>).

Ces zones correspondent au premier niveau du système hiérarchique de découpage du territoire économique de l'Union européenne qui sert de référence pour la collecte, le développement et l'harmonisation des statistiques infranationale, les niveaux plus fin étant la région et le département. Ces 3 niveaux forment la « nomenclature des unités territoriales statistiques » (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/nuts_nomenclature/introduction) de l'Union européenne ou « NUTS ».

De plus, comme il est préférable d'éviter les facteurs avec une vingtaine de caractéristiques dans les analyses « toutes choses égales par ailleurs », des regroupements de régions sont effectués selon leur proximité géographique et en termes de profil de réponse aux questions de victimation.

La proportion de personnes résidant en Ile-de-France se déclarant victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans est supérieure de plus de deux points au taux moyen (4,7%) (tableau 11). Cet écart de taux est très significatif. Il concerne aussi bien les personnes qui décrivent, pour l'acte le plus récent, un vol avec violences ou menaces (1,9%) ou un vol sans violence ni menace (2,8%).

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes résidant en Ile-de-France ont 2 fois plus de chances de se déclarer victime d'un vol de téléphone portable que les personnes résidant en région Rhône-Alpes. Les personnes appartenant au regroupement régional « Sud-est » ont une probabilité 1,3 fois plus élevée que les personnes résidant en région Rhône-Alpes de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable.

À l'inverse, les personnes résidant au sein des regroupements de région « Ouest » ont une probabilité significativement plus faible de se déclarer victime que les personnes de région « Rhône-Alpes, Auvergne ».

Tableau 11. Personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol de téléphone portable en deux ans au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, selon leur région de résidence, regroupée en zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT), et le type de vol déclaré.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Atteintes sur deux ans - % en données pondérées	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est avec violences ou menaces (%)	Victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable dont le plus récent est sans violence ni menace (%)
Toute personne de 14 ans et plus	2,6	0,7	1,9
Région Parisienne <i>Ile-de-France</i>	4,7	1,9	2,8
Bassin parisien <i>Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse Normandie, Haute Normandie, Picardie</i>	1,8	0,4	1,4
Nord <i>Nord Pas-de-Calais</i>	2,4	0,5	1,9
Est <i>Alsace, Franche-Comté, Lorraine</i>	2,0	0,4	1,6
Ouest <i>Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes</i>	1,7	0,3	1,4
Sud-ouest <i>Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées</i>	2,0	0,3	1,7
Sud-est <i>Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse</i>	3,0	0,6	2,4
Centre-est <i>Rhône-Alpes, Auvergne</i>	2,2	0,5	1,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau 12. Modélisation de la probabilité de se déclarer victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans à partir des caractéristiques retenues selon la procédure « Stepwise » avec seuil à 5 % (« L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en œuvre de modèles de régression qualitatifs », document de travail de l'INSEE, page 36).

Variables explicatives de la probabilité de se déclarer victime d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable	Rapport de cotes (ou odds-ratio) "toutes choses égales par ailleurs"	
	Valeur estimée*	Intervalle de confiance à 95 %
Sexe		
Hommes	1,1	[1 - 1,2]
Femmes	Réf.	
Âge		
Personnes de 14 à 23 ans	4,6	[3,8 - 5,7]
Personnes de 24 à 34 ans	1,9	[1,7 - 2,3]
Personnes de 35 à 44 ans	1,2	[1 - 1,4]
Personnes de 45 à 59 ans	Réf.	
Personnes de 60 à 69 ans	ns	
Personnes de 70 à 79 ans	0,5	[0,3 - 0,8]
Personnes de 80 ans et plus	0,2	[0,1 - 0,5]
Situation de couple et état matrimonial légal		
Personne ne vivant pas en couple (hors veuf)	1,3	[1,1 - 1,6]
Divorcé, Séparé	1,7	[1,4 - 2,1]
Veuf	ns	
En couple (hors marié, divorcé)	ns	
En couple, Marié	Réf.	
Situation au regard de l'emploi		
Personne ayant un emploi	Réf.	
Chômeur	1,5	[1,2 - 1,7]
Retraité	0,6	[0,4 - 0,9]
Étudiant, élève, stagiaire	1,3	[1,1 - 1,6]
Personne au foyer	ns	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

SUITE... Tableau 12.

Variables explicatives de la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable	Rapport de cotes (ou odds-ratio) "toutes choses égales par ailleurs"	
	Valeur estimée*	Intervalle de confiance à 95 %
Profession et catégorie socioprofessionnelle		
Agriculteur exploitant	ns	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,4	[1,1 - 1,8]
Ouvrier	ns	
Employé	Réf.	
Profession intermédiaire	1,2	[1 - 1,4]
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	1,2	[1 - 1,5]
Type de ménage		
Personne seule	ns	
Couple sans enfant	Réf.	
Couple avec enfant	ns	
Famille monoparentale	1,4	[1,1 - 1,7]
Type de commune		
Commune rurale	ns	
Commune d'une unité urbaine de moins de 20 000 habitants	ns	
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,8	[0,7 - 0,9]
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (dont unité urbaine de Paris)	Réf.	
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines		
Commune située dans une zone rurale hors périurbain	0,7	[0,5 - 0,9]
Commune située en zone périurbaine	ns	
Commune située en "Banlieue"	0,8	[0,7 - 0,9]
Commune "Ville-Centre"	Réf.	
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)		
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	ns	
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	Réf.	
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	1,1	[1 - 1,3]
Quartier classé "Zone urbaine sensible" (ZUS)	ns	
Zone régionale de résidence		
Région Parisienne	1,7	[1,5 - 2,0]
Bassin parisien	ns	-
Nord	ns	-
Est	ns	-
Ouest	0,8	[0,7 - 1,0]
Sud-ouest	ns	-
Sud-est	1,4	[1,1 - 1,6]
Rhône-Alpes, Auvergne	Réf.	
Année de l'enquête		
2007	1,2	[1,1 - 1,4]
2008	1,3	[1,2 - 1,5]
2009	ns	
2010	ns	
2011	Réf.	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note : L'analyse de la probabilité de se déclarer victime de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable est réalisée à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf. ». Plus le coefficient est supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1), plus la probabilité de se déclarer victime d'un vol personnel de téléphone portable est forte (respectivement faible) par rapport à la situation de référence, toutes choses égales par ailleurs. Si le coefficient est égal à 1, le facteur n'a pas d'influence ou une influence non significative (ns) par rapport à la situation de référence.

ZOOM SUR...

LES VARIATIONS ENTRE 2006 ET 2010 DE LA PROPORTION DE PERSONNES SE DÉCLARANT VICTIMES D'AU MOINS UN VOL (OU UNE TENTATIVE DE VOL) PERSONNEL DE TÉLÉPHONE PORTABLE EN UN AN

Les personnes de 14 ans et plus ont été interrogées, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, sur les vols et les tentatives de vols personnels dont elles ont pu avoir été victimes au cours des deux années précédant l'enquête ainsi que pour l'acte le plus récent, les types d'objets qui ont été volés.

Pour les personnes qui ne se déclarent pas victimes d'un vol personnel avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace, ou qui ne décrivent pas le téléphone portable parmi les objets volés au cours du dernier vol subi, une question de victimation complémentaire est posée (Voir « Développements sur »).

Pour les personnes qui se déclarent victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en deux ans, des questions complémentaires sont posées pour déterminer le nombre de vols, et de tentatives de vol, survenus au cours de chaque année civile de la période de référence (voir annexe 1).

Elles permettent d'estimer, notamment, des taux de victimation annuels, c'est-à-dire les proportions de personnes qui se déclarent victimes d'au moins un acte sur un an, ainsi que des nombres d'atteintes déclarées pour 100 personnes interrogées. Ces statistiques sont étudiées en évolution afin d'extraire des tendances.

Baisse très significative entre 2006 et 2008 du taux de victimation pour les vols ou tentatives de vol personnels de téléphones portables

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, 1,2% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable en 2010 (*graphique Z1*), c'est-à-dire un vol de téléphone portable qui n'a pas été commis (ou tenté) dans le logement ou un véhicule possédé par leur ménage d'appartenance.

Cette proportion est obtenue en regroupant les personnes qui se sont déclarées victimes en répondant aux questions de victimation sur les vols personnels, et à la question de rattrapage (*voir « Développements sur »*). Elle permet d'estimer^{DM} que 634 000 personnes ont été victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol personnel de téléphone portable en 2010 (*tableau Z1*).

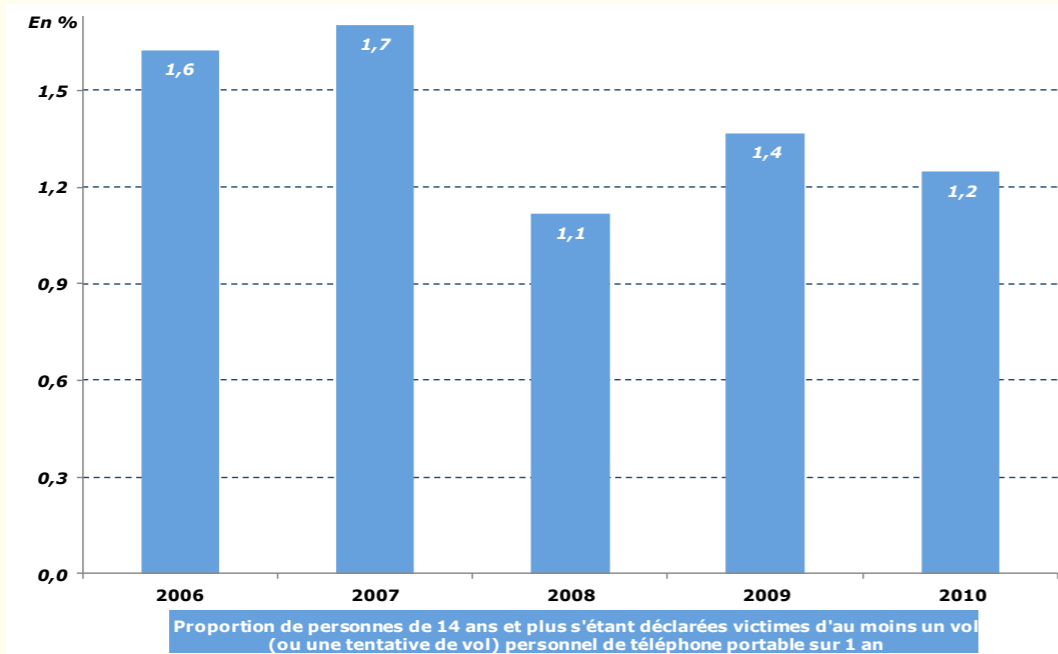
En 2006, 1,6% des personnes se déclaraient victimes, soit un nombre estimé de plus de 800 000 victimes. Cette proportion connaît une variation de 0,1 point, entre 2006 et 2007, qui n'est pas significative^{DM} au regard de la précision de l'enquête (*annexe 2 – tableau A6*).

Le taux de victimation des vols personnels de téléphone portable connaît une diminution de 0,6 point entre 2006 et 2008, qui est très significative^{DM}. On estime en 2008 que 566 000 personnes ont été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable (ou tentative).

Ce taux augmente de 0,3 point entre 2008 et 2009 pour atteindre 1,4%. Au regard de la précision de l'enquête, cette variation est très significative. La proportion de personnes qui se déclare victime d'au moins un vol personnel de téléphone portable diminue de 0,2 point entre 2009 et 2010. Le taux obtenu en 2010, de 1,2%, n'est pas significativement différent de celui de 2008.

ZOOM SUR...

Graphique Z1. Évolution entre 2006 et 2010 de la proportion des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur 1 an.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau Z1. Personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en un an au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 – déclinaison selon le type de vol le plus récent subi.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus	50 340 000	50 370 000	50 730 000	50 580 000	50 860 000
Personnes se déclarant victimes d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en un an	817 000	857 000	566 000	692 000	634 000
Proportion (en %)	1,6	1,7	1,1	1,4	1,2
Personnes se déclarant victimes d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en un an dont le plus récent est un vol avec violences ou menaces	228 000	273 000	180 000	207 000	139 000
Proportion (en %)	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3
Personnes se déclarant victimes d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable en un an dont le plus récent est un vol sans violence ni menace	589 000	584 000	386 000	485 000	495 000
Proportion (en %)	1,2	1,2	0,8	1,0	1,0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

En considérant l'acte le plus récent subi, 1% des personnes de 14 ans et plus disent avoir été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable (ou tentative), dont le plus récent est un vol sans violence ni menace.

En 2006, ce taux était estimé à 1,2%. Comme le taux de victimation global sur les vols personnels de téléphones portables, il ne varie pas de façon significative entre 2006 et 2007, avant de connaître une baisse, de 0,4 point, très significative entre 2007 et 2008.

Il augmente de 0,2 point entre 2008 et 2009, et cette hausse est significative. Le taux observé en 2010, de 1% n'est pas significativement différent de celui de 2009.

ZOOM SUR...

0,3% des personnes de 14 ans et plus se déclarent victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol personnel de téléphone portable, dont le plus récent subi est un vol avec violences ou menaces en 2010. Ce taux est inférieur de 0,2 point à celui observé en 2006 (0,5%).

La proportion de personnes se disant victimes ne varie pas de façon significative entre 2006 et 2007 (annexe 2 – tableau A7). Il connaît en 2008 une diminution de 0,1 point par rapport à 2007 qui est très significative.

Le taux observé pour l'année 2008, de 0,4%, n'est pas significativement différent de celui de 2009. Il connaît une variation à la baisse de 0,1 point entre 2009 et 2010, qui est très significative par rapport à 2009, et également par rapport à l'ensemble des années précédentes.

772 000 vols personnels de téléphones portables estimés en 2010, plus d'un million en 2006

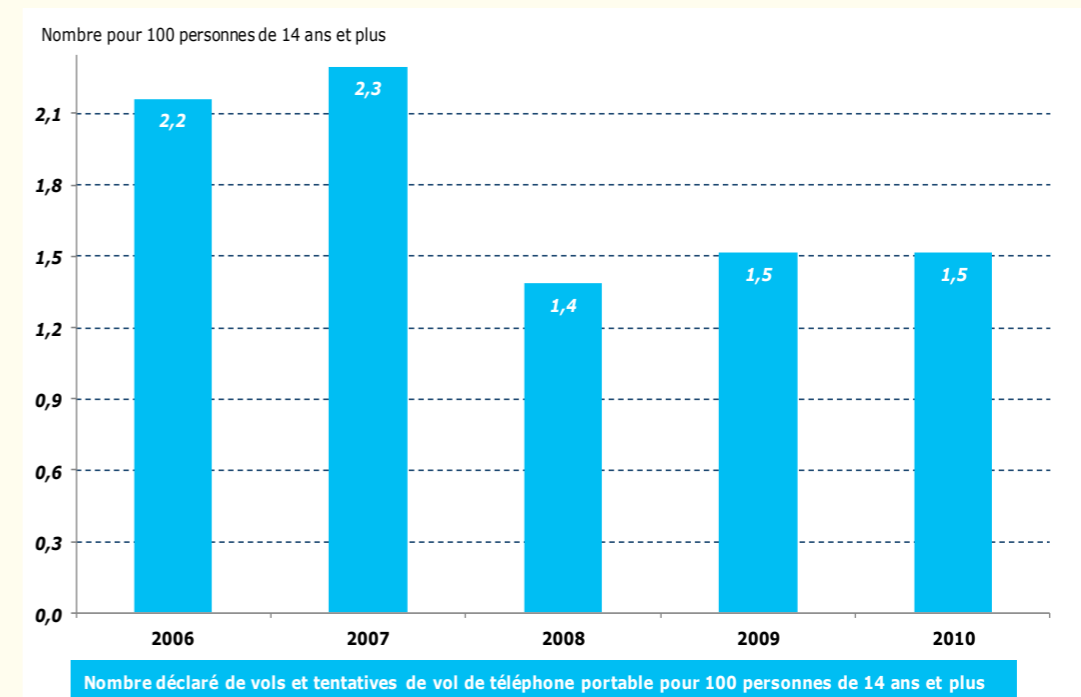
Pour chaque atteinte, les personnes de 14 ans et plus sont interrogées sur le nombre d'actes subis au cours de chaque année civile de la période de référence. Ces questions permettent d'évaluer les nombres d'atteintes dont les personnes déclarent avoir été victimes, qui sont ensuite rapportés, pour pouvoir être comparés au nombre de personnes de 14 ans et plus.

Des questions similaires sont posées pour estimer le nombre de vols personnels et de vols personnels de téléphone portable^{DM} (annexe 1), ce qui rend, au contraire des taux de victimation précédents, les nombres d'atteintes estimés, pour 100 personnes de 14 ans et plus, comparables.

En revanche, ces questions ne permettent pas d'obtenir une estimation du nombre de vols personnels de téléphones portables avec ou sans violences ou menaces.

À partir de leurs déclarations au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, et selon la méthodologie utilisée par l'ONDRP depuis son rapport annuel 2007, on estime que les personnes de 14 ans et plus ont été victimes de 772 000 vols ou tentatives de vols personnels de téléphones portables en 2010, soit 1,5 vol pour 100 personnes de 14 ans et plus (tableau Z2).

Graphique Z2. Évolution entre 2006 et 2010 du nombre déclarés de vols personnels et de tentatives de vol personnels de téléphones portables pour 100 personnes de 14 ans et plus.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ZOOM SUR...

Ce nombre de vols est inférieur de plus 300 000 unités à celui estimé pour l'année 2006, légèrement inférieur à 1,1 million, soit 2,2 vols de téléphones portables pour 100 personnes de 14 ans et plus (*graphique Z2*). Le taux de vols de téléphones portables augmente de 0,1 point entre 2006 et 2007, mais cette variation n'est pas significative (*annexe 2 – tableau A9*).

Le nombre estimé de vols personnels de téléphones portables pour 100 personnes de 14 ans et plus connaît une baisse de 0,9 point entre 2007 et 2008, très significative. Cette variation est cohérente avec la proportion de personnes qui se déclare victimes, qui diminue également de façon très significative sur la même période.

Ce taux ne subit ensuite pas de nouvelle variation significative au cours des deux années suivantes, et sa valeur demeure proche de 1,5%. En particulier, la valeur observée en 2009 (1,5%) n'est pas significativement différente de celle de 2008 (1,4%), alors que la proportion de personnes qui se déclarent victimes connaît une variation à la hausse très significative.

Tableau Z2. Estimations des nombres annuels de vols personnels de téléphones portables déclarés par les personnes de 14 ans et plus au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 – déclinaison selon le type de vol.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus	50 340 000	50 370 000	50 730 000	50 580 000	50 860 000
Nombre moyen de vols ou de tentatives de vol déclaré par chaque personne se déclarant victime	1,3	1,3	1,2	1,1	1,2
Estimation du nombre de vols de téléphones portables	1 089 000	1 157 000	704 000	768 000	772 000
Vols commis	669 000	724 000	531 000	540 000	554 000
Tentatives de vols	420 000	432 000	174 000	228 000	218 000
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,2	2,3	1,4	1,5	1,5

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

En 2010, pour les vols personnels de téléphones portables, le taux de victimation des hommes est significativement supérieur à celui des femmes

1,4% des hommes de 14 ans et plus interrogés au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 disent avoir été victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable (*graphique Z3*), soit 336 000 hommes victimes (*tableau Z3*). Ce taux est significativement supérieur à celui des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes : 1,1%, soit un peu moins de 300 000 femmes victimes (*tableau Z4*).

Tableau Z3. Hommes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol de téléphone portable en un an – nombre et proportion.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'hommes de 14 ans et plus interrogés	7 574	7 341	7 324	7 069	7 395
Estimation du nombre d'hommes de 14 ans et plus	24 220 000	24 230 000	24 270 000	24 180 000	24 330 000
Hommes se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable en un an	429 000	475 000	256 000	363 000	336 000
Proportion (en %)	1,8	2,0	1,1	1,5	1,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau Z4. Femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol de téléphone portable en un an – nombre et proportion.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de femmes de 14 ans et plus interrogées	9 922	9 835	9 799	9 449	9 563
Estimation du nombre de femmes de 14 ans et plus	26 120 000	26 140 000	26 470 000	26 390 000	26 530 000
Femmes se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable en un an	388 000	382 000	310 000	330 000	298 000
Proportion (en %)	1,5	1,5	1,2	1,2	1,1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

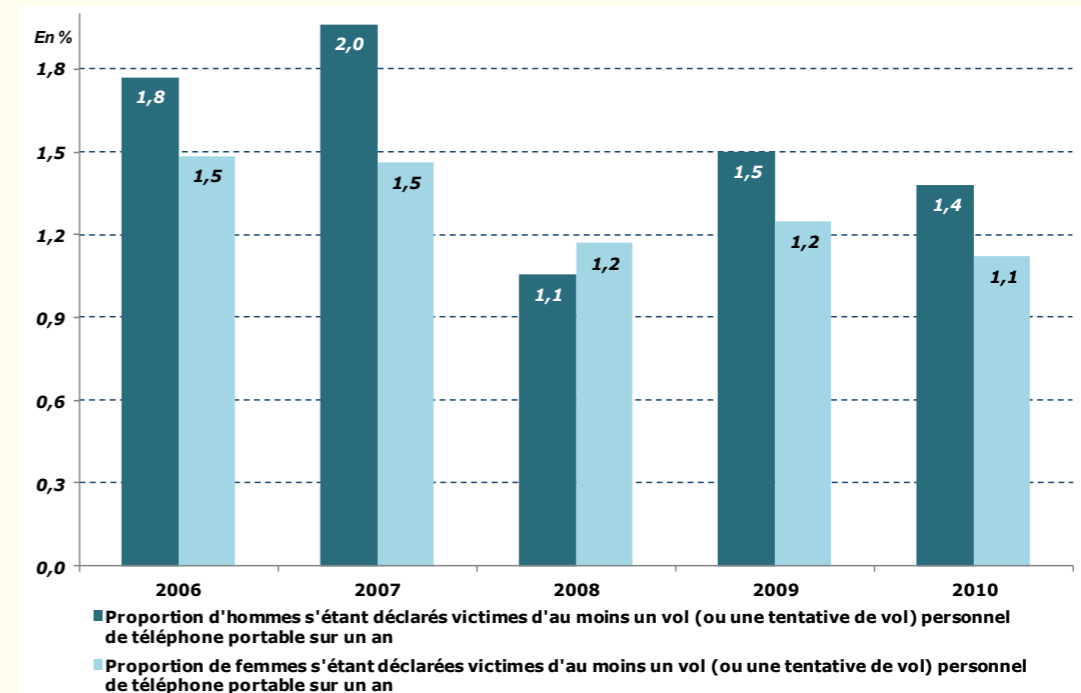
ZOOM SUR...

Ces deux taux sont inférieurs d'environ 0,4 point à leur valeur observée pour l'année 2006. 1,8% des hommes et 1,5% des femmes se déclaraient victimes d'au moins un vol personnel de téléphone portable en 2006 (429 000 hommes et 388 000 femmes victimes).

Ils connaissent entre 2007 et 2008 une baisse, de 0,3 point pour les femmes et plus, et de 0,9 point pour les hommes. Ces variations à la baisse sont respectivement significatives et très significatives. Le taux de victimation des hommes, pour les vols personnels de téléphones portables en 2008, n'est pas significativement différent de celui des femmes.

Entre 2008 et 2009, le taux de victimation des hommes de 14 ans et plus augmente de façon significative (+0,4 point) et reste stable entre 2009 et 2010. Le taux de victimation des femmes, lui, ne varie pas significativement entre 2008 et 2010 et reste proche de 1,2%.

Graphique Z3. Évolution entre 2006 et 2010 de la proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes d'au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel de téléphone portable sur un an.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* * *

DÉVELOPPEMENTS SUR :

L'EXTRACTION DE STATISTIQUES SUR LES VOLS ET TENTATIVES DE VOLS PERSONNELS DE TÉLÉPHONES PORTABLES À PARTIR DES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » INSEE-ONDRP

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie ses études statistiques selon des différents formats qu'on identifie par un nom de collection, « Focus », « Repères » ou « Grand Angle ».

Une étude thématique à partir d'une source statistique unique qui nécessite l'introduction d'une méthodologie nouvelle est, en général, publiée dans un « Grand Angle ». Lorsque de nombreuses sources sont exploitées, l'Observatoire choisira le plus souvent la collection « Focus », surtout s'il s'agit d'un thème inédit. Une mise à jour de données annuelles dans un cadre méthodologique ayant été défini précédemment peut être diffusée dans un article de type « Repères ».

Le choix de la collection dépend d'une part, du nombre et de la nature des sources exploitées, et d'autre part de la nécessité ou non de développer une méthodologie nouvelle.

Les enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP ont été largement exploitées par l'Observatoire depuis leur lancement, sur un rythme annuel, en 2007. Un document appelé « Dictionnaire méthodologique de l'enquête "Cadre de vie et sécurité" » permet de consulter, par ordre alphabétique, les différents éléments de la méthodologie que leur applique l'ONDRP. Les renvois vers ce dictionnaire sont signalés par la mention « ^{DM} » placée en exposant des mots ou expressions qui y sont traités.

À la lettre « V » du dictionnaire, on trouve notamment trois définitions portant sur les vols et tentatives de vols personnels (avec ou sans violences ou menaces). Ce sont des atteintes, ou « victimation »^{DM}, visant les « personnes de 14 ans et plus »^{DM}.

Un article de l'ONDRP qui exploiterait les résultats extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sur ces victimations afin d'étudier l'évolution de leur fréquence ne nécessiterait pas le développement d'une méthodologie nouvelle (Voir pour la période 2006-2010, les articles du rapport annuel de novembre 2011 « Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2011 » et « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2010 d'après les enquêtes "Cadre de vie et sécurité" »).

En revanche, une analyse détaillée des caractéristiques des vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus ou du profil des victimes exigerait la définition préalable d'un cadre méthodologique. Pour l'ensemble des victimations personnelles de l'enquête, c'est un travail qui est en cours au sein de l'ONDRP.

Dans le présent « Grand angle », l'Observatoire a souhaité appliquer les approches envisageables, de type conjoncturel (Voir « Zoom sur ») ou structurel (Voir texte principal), au cas particulier des vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables. Pour ces atteintes, l'exploitation des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a nécessité la définition d'une méthodologie spécifique.

Cela explique le choix d'un « Grand angle » comme support de l'étude : l'objet de son « Développement sur » est d'expliquer pourquoi cette méthodologie est mise en œuvre et avec quelles conséquences en terme d'interprétation.

Rappels sur la nature des données extraites des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP

Sous l'impulsion de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et de l'OND (Observatoire national de la délinquance), devenu ONDRP en 2010 (RP pour réponses pénales), un dispositif d'enquêtes nationales de victimation a été conçu au milieu des années 2000.

La collecte de la première enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu en 2007. Dans l'attente de la disponibilité des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012, le dispositif se compose de cinq enquêtes annuelles, de 2007 à 2011.

Les données extraites de cette série d'enquêtes ont été traitées par l'ONDRP dans les articles à caractère conjoncturel de novembre 2011 cités précédemment et dans des études ayant en tout ou partie une dimension structurelle, dont en particulier deux « Grand Angle » : « Étude des caractéristiques de sexe et d'âge des auteurs de crimes et délits à partir d'une approche multi-sources » (n°27, Novembre 2011) et « Opinion sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie » (n°28, Décembre 2011).

Pour comparer l'évolution dans le temps des « taux »^{DM} mesurés dans chacune des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité », on s'appuie sur des échantillons composés en moyenne de 17 000 ménages ou 17 000 personnes de 14 ans et plus. Pour les analyses structurelles, les résultats des enquêtes sont « cumulés », ce qui permet de former un échantillon de plus de 85 000 personnes de 14 ans et plus.

La « précision »^{DM} des résultats obtenus dépend de la taille de l'échantillon de population interrogé. La théorie statistique permet, pour un échantillon obtenu par tirage aléatoire simple (Voir « Mode de tirage de l'échantillon »^{DM}), de déterminer dans quelles limites et avec quelle probabilité se trouve la valeur à estimer (Voir « données estimées »^{DM}). Elle permet également d'étudier si les variations de taux observées sont suffisamment grandes devant les aléas de tirage pour être considérées comme « significatives » au sens statistique du terme. On peut ainsi définir ce qu'on appelle des « variations significatives »^{DM} ou « très significatives »^{DM} à la hausse ou à la baisse.

Les statistiques extraites de l'enquête ne sont pas exploitées dans leur forme brute (Voir « données brutes »^{DM}), mais à la suite d'une opération dite de pondération (Voir « données pondérées »^{DM}). Afin de rendre les échantillons représentatifs, on affecte à chaque personne un « poids »^{DM} qui modifie sa contribution numérique aux résultats de l'enquête. Ces poids sont établis à partir des profils des ménages au sein de la population française, selon les principaux critères démographiques et sociaux (sexe, âge, niveau de diplôme, etc.) ou géographiques (régions, taille de l'unité urbaine, type de quartier, etc.).

Questions de victimation sur 2 ans, comptage annuel et description détaillée de l'atteinte la plus récente

Les questions dites de « victimation » caractérisent les enquêtes du même nom : elles consistent à demander à un ménage ou à une personne si, au cours du passé récent, elle a été victime d'une atteinte.

Les vols et tentatives de vols visant les biens des ménages (résidences ou véhicules) ainsi que les vols personnels sont parmi les atteintes présentes habituellement dans les questionnaires de victimation.

Toutes les atteintes faisant l'objet de question de victimation peuvent aussi être appelées « victimations ». Il existe des victimations « ménage »^{DM} ou des victimations « individuelles »^{DM} selon l'unité statistique à laquelle la question de victimation est posée (pour savoir qui répond aux questions de niveau « ménage », voir « questionnaire ménage »^{DM}).

Dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », la période de temps figurant dans les questions de victimation est composée des deux années civiles précédant l'enquête, soit, par exemple, pour une personne enquêtée en 2011, les années 2009 et 2010. L'expression « sur deux ans » renvoie à cette période dite de référence^{DM}.

La présentation des résultats obtenus en exploitant les réponses aux questions de victimation doit toujours respecter, selon l'ONDRP, les deux principes suivants : d'une part, on dit que la personne « s'est déclarée victime » afin d'insister sur le caractère déclaratif de l'information obtenue, et d'autre part, on présente l'atteinte considérée de façon aussi proche que possible de la « formulation »^{DM} de la question, soit en reprenant ses termes, soit en utilisant des expressions synonymes n'introduisant aucune ambiguïté sur sa définition.

Pour chaque atteinte figurant dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », la proportion de ménages ou de personnes qui se déclarent victimes d'au moins un acte au cours de la période de référence peut être appelée « taux de victimation sur deux ans »^{DM}.

Le questionnaire « ménage » des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » comprend des questions de victimation sur des atteintes, comme les vols dans les résidences ou les vols dans les voitures, au cours desquelles un téléphones portable a pu être volé ou a pu faire l'objet d'une tentative de vol.

Dans le questionnaire individuel « Cadre de vie et sécurité » à partir duquel une personne de 14 ans ou plus choisie aléatoirement au sein du ménage est interrogée, la notion de vols et tentatives de vols personnels est introduite ainsi : « Nous allons maintenant aborder des questions de sécurité qui vous concernent personnellement. Tout d'abord, nous allons parler des éventuels vols que vous avez pu subir en excluant tout ce qui a pu se produire au cours d'un vol dans le logement ou d'un vol lié aux voitures ou aux deux-roues. » (phrase dite de transition qui annonce le début d'une nouvelle section du questionnaire).

Puis sont distingués les vols personnels et tentatives selon qu'ils se sont déroulés avec « violences physiques ou menaces »^{DM} ou « sans violence, ni menace »^{DM} (voir Image 1).

Image 1. Extraits du Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »^{DM} sur les questions de victimation des vols personnels et tentatives.



Source : Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ONDRP

En complément des deux questions de victimation sur les vols personnels et tentatives, on trouve une série d'exemples qui permettent d'illustrer ce qu'on entend par « vols personnels ou tentatives avec violences physiques ou menaces »^{DM} ou « vols personnels ou tentatives sans violence, ni menace ». Le caractère très concret des exemples peut aussi aider la personne interrogée à se remémorer une atteinte subie au cours des deux ans de la période de référence.

On rappelle que la mémoire des événements joue un rôle déterminant dans la mesure de la victimation à travers, soit l'oubli, soit les erreurs de datation : le questionnaire et le protocole « Cadre de vie et sécurité » de l'enquête ont été conçus afin d'aider les enquêtés à se souvenir des atteintes ayant eu lieu au cours de la période de référence, notamment grâce aux exemples, et afin d'éviter qu'ils citent une atteinte qui lui serait antérieure.

Lorsqu'une personne de 14 ans ou plus répond « oui » à l'une des deux questions de victimation sur les vols personnels (avec ou sans violence ou menace), elle est interrogée sur le nombre de vols (hors tentatives) et sur le nombre de tentatives subis au cours de chacune des deux années de la période de référence.

On peut ainsi savoir si la personne déclare avoir subi au moins un acte de « vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » ou au moins un acte de « vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace » lors de l'année civile précédant l'enquête. Cela permet de calculer des « taux de victimation sur un an »^{DM} ou « proportions de personnes de 14 ans ou plus se déclarant victimes au cours de l'année civile précédant celle de l'enquête ».

Il est demandé aux personnes déclarant un unique acte (vol ou tentative) sur deux ans de fournir, en plus de l'année, le mois au cours duquel il a eu lieu, ou au minimum la saison. Les victimes déclarant deux actes ou plus au cours de la période de référence, sont interrogées sur le mois (ou la saison) de l'acte le plus récent (ou « dernier en date ») et de l'acte précédent (ou « avant-dernier en date »).

L'acte le plus récent, vol ou tentative de vol personnel, fait l'objet d'un questionnement détaillé. Les personnes se déclarant victimes sont interrogées sur son déroulement et notamment sur le type d'objets visés. On leur pose aussi des questions sur le mode opératoire du vol personnel ou de la tentative, sur son ou ses auteurs, sur ses suites et ses conséquences dont les éventuelles démarches auprès de la police ou de la gendarmerie.

Les personnes ayant déclaré avoir été victimes de plusieurs actes de la même nature au cours de la période de référence, répondent aussi à des questions synthétiques portant sur l'avant-dernier acte. La description obtenue permet de collecter de l'information sur ses principales caractéristiques (nature de l'atteinte, mode

DÉVELOPPEMENTS SUR...

opérateur, auteurs, conséquences et démarches auprès de la police ou de la gendarmerie). Elle est bien moins détaillée que celle de l'acte le plus récent afin de tenter de limiter l'effet de lassitude. Elle ne comporte pas la série de questions sur les objets visés lors du vol ou de la tentative de vol personnel.

Questions sur les objets visés lors des vols et tentatives de vol personnels et taux conditionnels qui en sont déduits pour le cas des téléphones portables

Dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », on exclut de la notion de « vols personnels », les vols et tentatives qui se sont déroulés dans une résidence du ménage ou qui sont liés à un véhicule (*voiture ou deux-roues y compris vélo*). Au cours d'un cambriolage de la résidence principale ou d'un vol d'objet dans la voiture, un vol ou une tentative de vol de téléphone portable peut avoir eu lieu. Selon la définition retenue pour le vol personnel, ces actes n'entrent pas dans cette catégorie.

La description de l'acte le plus récent de « vols et tentatives de vol liés aux résidences des ménages »^{DM} (*ensemble de trois victimations de niveau ménage comprenant le cambriolage ou la tentative de cambriolage de la résidence principale*), comprend une liste des types d'objets pouvant avoir été volés ayant comme occurrence « de la téléphonie (*portable, fax, téléphone*) ».

Pour les vols et tentatives de vols dans ou sur la voiture, la liste des objets comprend l'item suivant qui est, cette fois, propre au téléphone portable : « Un téléphone portable (*y compris kit main libre, chargeur*) ».

Dans le questionnaire individuel, le vol de téléphone portable figure parmi les exemples illustrant la question de victimation des « vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » et celle des « vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace » (*image 1*).

C'est aussi le 7^e élément de la liste d'objets ayant « été volés (ou tentés d'être volés) » qui est proposée aux personnes se déclarant victime lors de la description de l'acte le plus récente (*image 2*).

Image 2. Extraits du Questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » : Question sur les objets qui ont été visés lors du dernier acte de type « vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces » ou « vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace ».

- Quels objets vous ont-ils été volés (ou tentés d'être volés)?
Plusieurs réponses possibles
1. De l'argent liquide
 2. Des chèques, une ou des cartes bancaires
 3. Des clés
 4. Des papiers d'identité, une carte grise, d'autres documents administratifs
 5. Des vêtements
 6. Des bijoux
 7. Un téléphone portable
 8. Un ordinateur portable, un assistant personnel
 9. Un baladeur (MP3, lecteur CD ou vidéo, radiocassette)
 10. Un appareil photo, un caméscope
 11. Un sac, un bagage, un portefeuille, un porte-monnaie (l'objet lui-même pas son contenu)
 12. Autres

Source : Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ONDRP

Pour les deux victimations de type « vols personnels et tentatives », on peut définir à partir du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », la population des personnes ayant déclaré avoir subi au moins un acte sur deux ans et ayant dit qu'un téléphone portable figurait parmi les objets visés lors de l'acte le plus récent.

La datation de l'acte le plus récent permet aussi de définir la population des personnes ayant déclaré avoir subi au moins un acte sur un an et ayant dit qu'un téléphone portable figurait parmi les objets visés lors de l'acte le plus récent.

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu entre janvier et avril 2011, 16958 personnes de 14 ans et plus ont répondu au questionnaire individuel. Un peu plus de 150 d'entre elles ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur deux ans, soit lors des années 2009 ou 2010 (*tableau AM1 en annexe 4*). D'après les réponses aux questions de datation et de comptage des actes subis, on mesure que 88 de ces victimes déclarées l'ont été au moins à une reprise lors de l'année précédant l'enquête, soit en 2010.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Pour les vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace, 476 personnes de 14 ans ou plus se sont déclarées victimes sur deux ans lors de l'enquête 2011, en 2009 ou 2010, dont 272 lors de cette dernière année (*tableau AM2 en annexe 4*).

La description détaillée de l'acte le plus récent sur deux ans permet d'établir que 48 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces au cours duquel un téléphone portable a été visé et 107 personnes un tel vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace. Pour l'année 2010, ces nombres de victimes déclarées sont respectivement de 26 et 61.

Dans l'optique de comparer les résultats des enquêtes annuelles de 2007 à 2011 entre elles (*voir « Zoom sur »*), on peut déduire, à partir de ces recensements, différents taux de victimation sur deux ans, ou sur un an, dont on rappelle qu'ils s'expriment non pas en « données brutes » comme ci-dessus, mais en « données pondérées »^{DM}:

1. La proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes pour chacun des deux types de vols et tentative de vols personnels considérés.
2. La proportion de personnes de 14 ans qui, se déclarant victimes, disent que parmi les objets visés lors de l'acte le plus récent, figure un téléphone portable.

En l'absence de questions de victimation portant spécifiquement et exclusivement sur les vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables, on ne dispose pas à proprement parler d'un taux de victimation pour ces actes, comme c'est le cas pour l'ensemble des « vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » ou des « vols et tentatives de vols sans violence ni menace ».

Pour qu'une personne se déclare victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphones portables, elle doit, en premier lieu, répondre positivement à l'une au moins des deux questions de victimation portant sur les vols ou tentatives de vols personnels « avec violences ou menaces » ou sans, puis elle doit citer le téléphone portable comme l'un des objets visés lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » ou sans.

Le taux qu'on en déduit (*point 2. ci-dessus*) se différencie d'un taux de victimation sur les vols ou tentatives de vols personnels de téléphones portables par les deux conditions qui doivent être remplies pour recenser une victime de vols ou tentatives de vols personnels de téléphones portables.

Les conditions sont de nature différente. La première n'est apparemment pas restrictive: une question de victimation générale sur les vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces devrait, en théorie, permettre de recenser toutes les victimes de ce type d'acte, en particulier celles ayant subi un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable. En pratique, il va être possible, dans le présent développement méthodologique, d'observer que ce n'est pas le cas.

La seconde condition, « citer parmi les objets visés lors de l'acte le plus récent, figure un téléphone portable », induit une restriction plus explicite. Si une personne a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de téléphone portable « avec violences ou menaces », ou « sans violence ni menace » au cours de la période de référence de deux ans (*ou sur un an si on réduit la période d'étude*), mais qu'il ne s'agit pas du vol le plus récent de ce type, il ne lui sera pas demandé si, au cours de cet acte, un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol.

On rappelle que, pour une victime ayant déclaré deux actes ou plus, l'avant-dernier acte est décrit succinctement et les éventuels autres actes subis ne sont pas décrits. La collecte, auprès des personnes déclarant plusieurs actes sur deux ans, d'une information plus riche sur les actes les plus anciens se heurterait à une question de coût et surtout au principe consistant à limiter « l'étendue et le détail des demandes de statistiques [...] à ce qui est absolument nécessaire » du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (« Principe 9 : Charge non excessive pour les déclarants »).

On considère qu'un questionnement détaillé sur le dernier acte de chacune des victimations de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » et qu'un questionnement plus synthétique sur l'avant-dernier acte est une charge déjà conséquente pour les enquêtés.

Lors de la phase d'étude, on doit tirer parti au mieux des informations collectées. Si des faiblesses apparaissent, cela peut inciter à envisager des améliorations du questionnaire, sous réserve que l'impact sur la charge des enquêtés soit modéré, et que la comparabilité par rapport aux enquêtes antérieures du dispositif soit préservée²⁰.

••• (20) Lorsqu'une faiblesse du questionnaire apparue lors de la phase d'étude rend les données collectées peu ou pas exploitables, on peut accepter de créer une rupture de continuité.

Obtention d'indicateurs agrégés pour « vols et tentatives de vol personnels »

Lors de la conception de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », il est apparu « absolument nécessaire » d'appréhender séparément les violences physiques ou les menaces selon qu'elles avaient ou non pour objet le vol, et parmi les vols et les tentatives de vol personnels, de distinguer ceux qui sont accompagnés de violences ou menaces des autres.

Ces choix impliquent que les statistiques sur l'ensemble des « vols personnels et tentatives » sont obtenues à partir de deux modules de victimation comprenant chacun une question de victimation, un comptage du nombre d'actes subis sur deux ans, une description détaillée du dernier en date et, si besoin est, une autre plus succincte de l'avant-dernier.

Une personne de 14 ans et plus est dite « victime de vols personnels ou tentatives » au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », si elle a déclaré avoir subi au moins un acte de type « vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces » ou au moins un acte de type « vols ou tentatives de vol personnels sans violence ni menace » au cours de la période d'étude (*sur 1 an ou sur 2 ans*).

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, 152 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vols avec violences ou menaces en 2009 ou 2010 et 476 ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol sans violence ni menace sur ces deux mêmes années.

Parmi les personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel en 2009 ou 2010, « avec » ou « sans violences ou menaces », on en trouve 6 qui ont dit avoir subi au moins un acte de chaque type (*tableau AM3 en annexe 4*). Ces 6 victimes déclarées ne devant pas être comptées deux fois, on en déduit que 622 personnes de 14 ans et plus ont déclaré au moins un vol ou une tentative de vol personnel en 2009 ou 2010²¹.

Le nombre de victimes déclarées sur un an s'obtient de la même façon : en sommant les 88 victimes déclarées de vols ou une tentative de vol avec violences ou menaces en 2010 avec les 235 victimes déclarées de vols ou une tentative de vol sans violence ni menace en 2010, et en tenant compte des deux personnes ayant déclaré au moins un acte de chaque type sur un an, on mesure que 321 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vols personnels en 2010.

Pour la plupart des 622 victimes déclarées de vols ou tentatives de vols personnels sur deux ans, déterminer quel est l'acte le plus récent est simple : en dehors des cas de double compte, il s'agit de l'acte avec violences ou menaces le plus récent ou de l'acte sans violence ni menace le plus récent.

Pour les 6 personnes ayant déclaré avoir subi en 2009 ou 2010 au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces et au moins un vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace, l'acte le plus récent est déterminé en fonction des informations de datation par année, dont on rappelle qu'elles ont, au mieux, une précision au mois, et au minimum à la saison. Pour 3 des 6 victimes considérées, la datation de l'acte le plus récent permet de savoir s'il s'agit du dernier acte avec violences ou menaces ou du dernier acte sans.

Lorsque l'acte le plus récent avec violences ou menaces est daté de la même année et du même mois que l'acte le plus récent sans violence ni menace, ce qui arrive à trois reprises dans les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, on détermine quel acte est le « dernier en date » aléatoirement (*tableau AM4 en annexe 4*).

Ainsi, on détermine que sur 622 victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels sur deux ans, 151 ont subi le plus récemment un acte avec violences ou menaces et 471 un acte sans violence ni menace.

Les victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels de téléphones portables recensées à partir des deux questions de victimation sur les vols et tentatives de vols personnels

En exploitant les questions sur les objets volés lors de l'acte le plus récent pour chaque type de « vols et tentatives de vol personnels », on peut recenser les personnes de 14 ans et plus qui, sur deux ans, ont dit qu'un téléphone portable a été volé, ou a fait l'objet d'une tentative, lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » ou lors de l'acte le plus récent « sans violence ni menace ».

••• (21) On compte 152 victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces en 2009 ou 2010 et 476 victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels sans violence ni menace en 2009 ou 2010 dont 6 qui figurent aussi parmi les premières. En ne comptant pas 2 fois ces personnes, on obtient le nombre de 622 victimes déclarées.

En prenant toujours comme référence les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 afin d'illustrer la façon dont on agrège les données afin de constituer des indicateurs statistiques, on obtient un total de 155 personnes dans ce cas pour la période 2009-2010, 48 ayant déclaré qu'un téléphone portable a été visé lors l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » et 107 lors de l'acte le plus récent « sans violence ni menace » (*tableau AM5 en annexe 4*).

Aucune des 6 victimes des deux types de vols et tentatives de vol personnels, n'a cité parmi les objets visés dans les deux actes les plus récents décrits un téléphone portable. On a vu précédemment que si cela avait été le cas, il aurait fallu veiller à éviter les doubles comptes.

Sur un an, en raison de l'absence de cumul, avec 26 personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » et 61 lors de l'acte le plus récent « sans violence ni menace », on mesure que pour l'année 2010, 87 personnes ont ainsi pu se signaler comme ayant été victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol de téléphone portable.

Lors de l'enquête de 2007 portant sur la période de référence 2005-2006, 58 personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » et 147 lors de l'acte le plus récent « sans violence ni menace ».

Sachant que deux personnes ont cité un téléphone portable parmi les objets visés à la fois lors du dernier acte « avec violences ou menaces » et lors du dernier acte « sans violence ni menace », on en déduit que 203 personnes ont déclaré qu'un téléphone portable a fait l'objet d'un vol ou d'une tentative, lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » ou lors de l'acte le plus récent « sans violence ni menace » pour la période 2005-2006.

Ce recensement, qui a une vocation méthodologique, n'est pas exploitable à des fins de résultats exprimés en données pondérées. Pour obtenir à l'échelle de l'ensemble des vols et tentatives de vol personnels, une population définie selon les mêmes critères que celles introduites précédemment pour les vols et tentatives de vol personnels « avec violences ou menaces » ou « sans violence ni menace », on doit déterminer si, lors de l'acte le plus récent, un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé.

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, il est arrivé à deux reprises qu'une personne déclare qu'un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, sans pour autant que celui-ci soit un vol personnel ou une tentative de vol personnel le plus récent sur deux ans (*tableau AM6 en annexe 4*).

En 2009, par exemple, 134 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces sur deux ans (*tableau AM3*), soit en 2007-2008, et 507 un acte sans violence ni menace. Compte tenu des 6 personnes ayant déclaré avoir été victimes sur deux ans d'au moins un acte de chaque type, on en déduit que 635 personnes ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vols personnels sur deux ans.

D'après leurs déclarations, pour 49 des 134 victimes de vols personnels ou tentatives avec violences ou menaces en 2007-2008 (*tableau AM5*), et pour 119 des 507 victimes de vols personnels ou tentatives sans violence ni menace, un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent sur deux ans.

Sachant qu'aucune personne n'a déclaré un acte visant un téléphone portable lors de chacun des actes les plus récents décrits, « avec violences ou menaces » et sans, on recense ainsi 168 personnes victimes de vols personnels de téléphones portables ou tentatives au sens de l'un au moins des actes le plus récent avec ou « sans violence ni menace » en 2007-2008.

Or, l'une d'entre elles, une femme de 23 ans, a déclaré avoir subi deux vols personnels sur deux ans : l'un en janvier 2007, avec violences ou menaces (vol à l'arraché) au cours duquel un téléphone portable a, entre autres objets, été volé ; un autre en mai 2007, sans violence ni menace. Ce vol d'un vêtement qui s'est déroulé « en l'absence » de la victime est chronologiquement l'acte de type vol personnel ou tentative le plus récent sur deux ans. Comme un téléphone portable ne figure pas parmi les objets visés au cours de celui-ci, on ne comptera pas cette victime parmi celles qui, ayant déclaré au moins un acte sur deux ans, ont dit que lors du plus récent, un vol de téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative.

Ainsi, lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2009, sur les 635 personnes ayant déclaré avoir été victimes de vols personnels ou tentatives, 167 ont dit avoir subi un vol de téléphone portable ou une tentative lors du dernier acte en date sur deux ans, en 2007 ou 2008.

En procédant de même sur un an, et toujours à partir de l'exemple de l'enquête 2009, on détermine que 325 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels dont 86 pour lesquelles l'acte le plus récent sur un an, soit en 2008, a été un vol ou une tentative visant un téléphone portable.

Victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnel de téléphone portable au sens de l'acte le plus récent

Ainsi, lors de chaque enquête « Cadre de vie et sécurité », on peut définir une population comprenant les personnes qui, ayant dit avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans ou sur un an, déclare que lors de l'acte de plus récent un téléphone portable faisait partie des objets visés.

Pour les vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces d'une part, et pour les vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace d'autre part, définir cette population était plus aisée car il n'était pas nécessaire d'avoir, dans certains cas (*voir ci-dessus*) à choisir entre deux actes afin de savoir quel était le plus récent.

On déduit des populations définies de la sorte, des proportions de personnes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols de téléphones portables au sens de l'acte le plus récent.

Ces proportions peuvent être utilisées dans deux perspectives : pour les études conjoncturelles, il s'agira alors de comparer entre elles, les statistiques annuelles afin de déterminer si certaines sont significativement^{DM} supérieures ou inférieures à d'autres ; pour les études structurelles, celles sur la description des atteintes ou le profil des victimes déclarées, les résultats des enquêtes annuelles successives sont cumulés afin de former un échantillon de taille suffisante pour mener des analyses fines.

Dans le présent *Grand Angle*, les proportions de personnes se déclarant victimes sur un an sont analysées en évolution dans le « zoom sur », et la proportion de personnes se déclarant victimes sur deux ans obtenue à partir des résultats des cinq enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 est déclinée selon différents éléments de profil des personnes interrogées (caractéristiques personnelles comme le sexe ou l'âge, caractéristiques du ménage ou du lieu de résidence) afin d'en étudier les variations.

À ce stade du « développement méthodologique », on dispose de proportions de personnes se déclarant victimes de vols et tentatives de vol de téléphone portable au sens de l'acte le plus récent décrit.

Par exemple, on pourrait comparer sur la période 2006-2010, les proportions de personnes ayant dit avoir subi un vol ou une tentative de vol visant un téléphone portable lors l'acte le plus récent avec violences ou menaces sur un an (*tableau AM7, Annexe 4*), ou les proportions de personnes ayant dit avoir subi un vol ou une tentative de vol visant un téléphone portable lors de l'acte le plus récent sans violence ni menace sur un an (*tableau AM8, Annexe 4*), ou surtout les proportions agrégées qu'on en déduit, permettant d'obtenir des valeurs relatives à l'ensemble des vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables subis sur un an, toujours au sens de l'acte le plus récent (*tableau AM9, Annexe 4*).

On mesure, par exemple, d'après les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, qu'en 2010, 2,4% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vol personnel et que, parmi elles, une population représentant 0,6% des personnes de 14 ans et plus, est composée de personne ayant dit qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent. En 2006, ces deux taux avaient été estimés respectivement à 2,8% et 0,8%. En 2008, ils se situaient à 2,3% et 0,5%.

Dans le rapport annuel publié en novembre 2011, l'ONDRP a commenté l'évolution entre 2006 et 2010 de la proportion de personnes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels dans l'article intitulé « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2010 d'après les enquêtes "Cadre de vie et sécurité" » (*texte page 143 et tableaux A15 et B15, page 160*).

Il s'agit d'un taux de victimation obtenu à partir de questions portant sur l'ensemble de la période étudiée. Pour le cas des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable, et plus généralement, pour toute forme d'atteintes pour laquelle on ne dispose pas de questions de victimation spécifiques, mais d'une information dépendant d'une question de victimation préalable plus générale, les proportions annuelles dont on dispose sont des indicateurs statistiques d'une nature différente.

Un taux de victimation obtenu à partir de la description de l'acte le plus récent sur un an est, au mieux, une valeur approchée par défaut (inférieure) du taux de victimation qu'on aurait obtenu en posant une question de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable.

Pour certains phénomènes, la proportion de personnes se déclarant victimes au sens de la dernière atteinte en date peut être la seule information statistique de victimation existante. On peut alors être conduit à l'exploiter en faisant l'hypothèse que les tendances qu'elle fournit suivent celles qu'on aurait mesurées à partir d'une question de victimation dédiée au phénomène.

Pour les vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable, la proportion de personnes se déclarant victimes au sens de l'acte le plus récent, n'est pas le seul type d'indicateurs qu'on peut extraire des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » en raison de la présence d'un module de questions complémentaires consacré à ce phénomène.

Origine de la présence d'un questionnement supplémentaire consacré aux vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Les questionnaires du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » ont été rédigés fin 2005, début 2006.

Dès 2004, l'INSEE et l'ONDRP ont conçu un questionnaire additif à l'enquête permanente²² sur les conditions de vie des ménages « Qualité du cadre de vie » de janvier 2005. C'était, à l'époque, un moyen d'enrichir l'enquête permanente de questions de victimation absente du questionnaire de base de l'enquête.

Pour les atteintes aux biens des ménages, ces questions de victimation nouvelles ont porté sur les vols liés aux deux-roues, sur les actes de vandalisme contre le logement et sur les actes de vandalisme contre la voiture. L'enquête « Qualité du cadre de vie » de 2005 comprenait déjà des questions de victimation sur les vols liés aux résidences des ménages (principales ou secondaires) et sur les vols liés à la voiture (sans mention explicite de la notion de tentatives cependant).

Les atteintes de type « vols personnels » étaient abordées dans cette enquête à travers une question générale sur les agressions et une question spécifique sur les vols personnels. Or, une victime de vols personnels avec violences pouvait répondre positivement à la question de victimation sur les agressions et à celle sur les vols personnels, car cette dernière ne comportait pas de mention du type « en dehors des atteintes déjà abordées précédemment » susceptible de prévenir les doubles comptes (*une même atteinte déclarée deux fois, en réponse à deux questions de victimation différentes*).

Dans sa formulation la question sur l'agression ne comportait aucune référence explicite relative aux vols avec violences. Cependant, parmi les questions sur l'atteinte la plus récente, le cas était prévu explicitement : « lors de cette dernière agression, s'agissait-il de vols avec violences ? ». On pouvait alors en déduire, au mieux, un taux de victimation au sens de l'acte le plus récent (*voir graphiques 1 et 2, Grand Angle 3 [réf], novembre 2005*).

Pour une enquête généraliste sur les conditions de vie des ménages comme l'enquête « Qualité du cadre de vie », les imprécisions du questionnement sur les atteintes personnelles et en particulier, sur les vols personnels, n'étaient pas très pénalisantes. Le concept général d'agression, allant du vol violent aux injures ou menaces en passant par les bagarres, les coups ou les blessures, permettait alors de distinguer les personnes déclarant avoir subi au moins un acte parmi ceux-ci des autres.

Dans le cadre d'une enquête de victimation, à l'inverse, on souhaite caractériser aussi finement que possible la nature des actes subis. Cela exige de déterminer une liste d'atteintes personnelles définies avec précision et auxquelles une question de victimation sera consacrée, le tout en cherchant à éviter les potentiels doubles comptes.

En 2005, la décision de l'INSEE d'arrêter les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages après 2006 a créé un contexte nouveau. La demande²³ de l'Observatoire national de la délinquance de doter la France d'un dispositif d'enquêtes de victimation pouvait être instruite avec une possibilité de lancement dès janvier 2007.

•••• (22) Voir une présentation de l'enquête dans le document suivant, aux pages 7 à 9 : http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/formation/demographie_conditions%20de%20vie/2004/documents_preparatoires/DPR_2004_FORM_demographie_fiches_enquetes_opportunit%C3%A9.PDF

(23) Cette demande n'est cependant pas la cause de la décision d'arrêt des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages dont l'origine est à rechercher du côté des évolutions d'alors (2004-2005) de la statistique européenne en matière de conditions de vie, et notamment sur les revenus et les ressources des ménages (Voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/dispositif-srv.htm>).

DÉVELOPPEMENTS SUR...

C'est ainsi que depuis cette date, les phénomènes de vols personnels sont abordés à l'aide des deux questions de victimation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » au cœur du présent *Grand Angle* : celle sur les « vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces » et celle sur les « vols ou tentatives de vol personnels sans violence ni menace ».

Le caractère annuel de l'enquête n'était pas acquis à l'origine. Il a été choisi comme une réponse aux besoins de l'Observatoire de disposer de données de victimation nouvelles chaque année, mais aussi à la nécessité de constituer des échantillons de grande taille pour étudier en détail les phénomènes de victimation.

Pour l'INSEE, une enquête annuelle avec un échantillon de taille moyenne permettait, non seulement d'en extraire des taux de victimation annuels, mais aussi après 4 ou 5 ans, d'obtenir des échantillons de grande taille sans avoir à concentrer la charge de travail que représente leur interrogation sur une période de temps courte. Le principe de cumuler les résultats des enquêtes annuelles successives pour mener des études structurelles a donc été envisagé dès la phase de conception du dispositif d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Dans le questionnaire additionnel des enquêtes « Qualité du cadre de vie » de janvier 2005, et dans celui de l'enquête suivante²⁴, on trouvait un module de victimation, c'est-à-dire un ensemble de questions introduit par une question de victimation, sur les vols et tentatives de vol de téléphone portable.

Cet ajout avait alors un double avantage : il permettait d'obtenir des indicateurs statistiques sur l'aspect « vol » d'un phénomène alors en forte expansion, l'équipement des personnes en téléphones portables (voir <http://www.arcep.fr/index.php?id=35&L=0>) et il offrait la possibilité d'introduire dès 2005 (et donc de tester à grande échelle) des modes de questionnement sur les vols qui se sont généralisés depuis, comme la prise en compte des tentatives ou les questions détaillées sur leur déroulement (vols à l'arraché, avec violences, menaces ou sans).

On rappelle qu'en 2004, et encore aujourd'hui, l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers, l'état 4001, qui est commun à la police et à la gendarmerie, ne fournit aucune statistique sur les faits constatés de vols de téléphones portables.

Les résultats du module « vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable » des enquêtes sur les conditions de vie des ménages « Qualité du cadre de vie » de janvier 2005 et 2006 ont été exploités par l'Observatoire national de la délinquance (voir « zoom sur » des *Grand Angle* 3 [réf] et *Grand Angle* 10 [réf], de décembre 2006). Avant l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007, ils fournissaient des informations statistiques sur une partie des vols et tentatives de vol personnels dont on ne disposait pas pour l'ensemble de ces atteintes.

Depuis 2007, le contenu des modules de victimation des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sur les phénomènes de vols et tentatives de vol personnels (questions de datation, de comptage, description très détaillée de l'atteinte la plus récente, et éventuellement description plus succincte de l'avant-dernière) est d'une richesse très supérieure à celle des modules des enquêtes « Qualité du cadre de vie », y compris le module « vols de téléphone portable ».

Cependant, le principe de consacrer des questions complémentaires sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable n'a pas été abandonné lors de la conception du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». On justifiait alors ce choix par la volonté de continuer à disposer de statistiques de victimation sur ce phénomène, et en particulier d'une estimation de la proportion de personnes se déclarant victimes et du nombre d'actes subis.

Le module « Téléphone portable » du questionnaire individuel des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Lors de la rédaction d'un questionnaire de victimation, une fois la liste des atteintes devant faire l'objet d'un module spécifique arrêtée, on cherche à trouver, pour chaque atteinte de cette liste, des formulations de phrases introductives, de question de victimation, d'exemples ou de restriction de périmètre permettant à toute personne ayant subi, durant la période de référence, un acte correspondant à l'atteinte de se déclarer victime.

••• (24) L'enquête « Qualité du cadre de vie » de janvier 2006.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

On doit notamment tenter de stimuler la mémoire des enquêtés afin qu'ils se souviennent des éventuelles atteintes subies au cours du passé récent. Pour éviter une réponse négative à une question de victimation en raison d'une absence de remémoration²⁵, on peut aider les personnes interrogées à se souvenir des atteintes subies, grâce à des exemples concrets.

Les vols de téléphone portable sont mentionnés dans les exemples suivants les deux questions de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels du questionnaire individuel « Cadre de vie et sécurité » (voir image 1). On peut supposer que cette présence aide les enquêtés à se remémorer les vols de téléphone portable subis. Puis, comme on l'a vu, la description détaillée de l'acte le plus récent sur deux ans, permet de demander si un téléphone portable a fait partie des objets visés.

Le questionnement additionnel sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable est soumis aux enquêtés à la suite des modules de victimation sur les atteintes personnelles, et en particulier après les modules « vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces » et « vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace ».

Il s'agit d'un module de victimation qui tient compte des réponses fournies précédemment par les enquêtés. Sa question de victimation, qui est formulée ainsi : « Avez-vous été victime d'un vol (ou tentative) de votre téléphone portable » au cours des deux années civiles précédant l'enquête, n'est pas posée aux personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de téléphone portable au sens de la dernière atteinte lors de l'un au moins des deux modules de victimation consacrés aux vols personnels ou tentatives.

En dehors de ces cas, la question est soumise à toutes personnes qui déclarent « posséder personnellement » ou avoir « possédé personnellement ou eu à disposition un téléphone portable » au cours de la période de référence, et notamment aux personnes ayant répondu n'avoir pas été victimes de vols ou tentatives de vol personnels.

Lors de la conception du questionnaire « Cadre de vie et sécurité », on n'a pas considéré qu'une réponse négative aux deux questions de victimation générale sur les vols et tentatives de vol personnel signifiait nécessairement que l'enquêté ne répondrait pas positivement à une question de victimation consacrée spécifiquement aux vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable.

Ce choix s'explique par la nature des informations collectées dans une enquête en population générale : les réponses que fournissent les personnes interrogées sont le résultat d'une interaction entre elle-même, l'enquêteur et le contenu de l'enquête (questionnaires et protocole de passation). Il existe, au terme de cette interaction, un décalage aux causes multiples entre ce qu'une question est censée mesurer et ce qu'elle mesure effectivement.

Sous réserve que, d'une enquête à l'autre, ce décalage soit constant, on peut exploiter les réponses obtenues en menant des analyses conjoncturelles ou structurelles. Il s'agit d'interpréter les différences observées et non les valeurs obtenues en niveau absolu.

Lorsqu'on consacre une question de victimation à un phénomène, on obtient une mesure relative de celui-ci qui dépend des caractéristiques de l'enquête. Tout changement de paramètres, et en particulier toute modification de la formulation des questions, fournirait des résultats différents.

Fin 2005, début 2006, lors de la rédaction du questionnaire, tenant compte de cette relativité que l'Observatoire a évoquée en préambule de son premier article exploitant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »²⁶, on a envisagé qu'une personne pouvait répondre positivement à une question de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable alors que, précédemment, elle ne s'était pas déclarée victime de vols ou de tentatives de vol personnels.

Depuis, les statistiques de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels ont été exploitées par l'ONDRP dans son rapport annuel et dans des études thématiques (voir *Grand Angle* 19 [réf] ou 27 [réf]). Le cas particulier des actes visant un téléphone portable n'a pas été abordé, que ce soit à partir des questions sur les objets volés lors de l'acte le plus récent, ou des résultats du module de victimation additionnel qui leur est consacré.

••• (25) On préfère l'expression « absence de remémoration » à celle d'oubli qui aurait un caractère trop définitif. Un enquêté peut ne pas se remémorer un événement particulier dans le contexte d'interrogation de l'enquête, et notamment d'enchaînement de questions nombreuses et variées, sans nécessairement l'avoir oublié.

(26) « Résultats de l'enquête de victimation 2007 : Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 », *Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, novembre 2007.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Le mode de questionnement sur ces actes a pu, dans un premier temps, être un frein à l'analyse, car, il s'agit de la seule atteinte du questionnaire individuel de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» qui n'est pas traitée par une question de victimation directe et exclusive.

Le présent développement méthodologique traduit la complexité de la démarche qu'on doit entreprendre pour expliquer comment on extrait des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», les proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphones portables sur un an ou sur deux ans.

Le module «téléphone portable» permet, grâce à sa question de victimation, de dépasser les limites du questionnement sur la dernière atteinte en date et de définir un taux de victimation indépendant de la réponse aux questions générales sur les vols et tentatives de vol personnels.

Un taux de victimation « composite »

Le taux sur un an extrait de chaque enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 et portant sur la période 2006-2010 est analysé en tendance dans le «Zoom sur» et le taux moyen sur deux ans obtenu en cumulant les résultats des cinq enquêtes détermine la population des personnes ayant déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnels de téléphone portable dont les caractéristiques sont étudiées.

Cette population est composée de 1 995 personnes de 14 ans et plus : 870 victimes déclarées au sens de l'acte le plus récent avec «violences ou menaces» ou «sans violence, ni menace» (voir tableau AM5 en annexe 4) et 1 125 personnes qui ont dit avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable sur deux ans en réponse à la question de victimation complémentaire du module «téléphone portable» (tableau AM1).

Ce recensement en plusieurs temps permet d'établir que 2,6% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol de téléphone portable sur deux ans, d'après les résultats cumulés des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 exprimés en données pondérées.

Ce taux diffère fortement de celui de 1,2% qu'on pouvait déduire de la description de l'acte de vol ou tentative de vol le plus récent sur deux ans (voir tableau AM9 en annexe 4).

Le maintien d'une question de victimation complémentaire sur les vols et tentatives de vol personnel de téléphone portable pouvait, *a priori*, être justifié par l'absence de repérage, parmi les personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnel, de celles ayant subi un acte visant un téléphone portable, qui n'aurait pas eu lieu lors de l'acte le plus récent «avec violences ou menaces» ou «sans violence, ni menace» décrit.

Cela ne pouvait concerner que les personnes qui remplissaient les conditions suivantes :

1. s'être déclarées victimes de deux actes ou plus sur deux ans de type «vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces» ou de type «vol ou tentative de vol personnel sans violence, ni menace» ;
2. ne pas avoir cité un téléphone portable lors de la description détaillée de l'acte le plus récent «avec violences ou menaces» ou «sans violence, ni menace».

Or, lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011, parmi les 1 125 personnes ayant répondu positivement à la question de victimation additionnelle sur les vols et tentatives de vol de téléphone portable, ces cas sont peu fréquents. On en compte quelques dizaines.

Cette population est, en fait, composée très largement des personnes, au nombre de 1 036, qui ne s'étaient pas précédemment déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels. Elles représentent près de 48% de la population de victimes de vols et tentatives de vol de téléphone portable définie par le questionnement à étape adopté dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

Le taux de victimation de 2,6% sur deux ans est obtenu avec une contribution numérique de près de la moitié de sa valeur (1,2% des personnes de 14 ans et plus) due à ces personnes pour lesquelles le questionnement général sur les vols et tentatives de vol personnels avait suscité une réponse négative. Elles ne se sont déclarées victimes qu'après, lors du questionnement spécifique sur les actes visant les téléphones portables.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau M1. Les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 : nombre en données brutes, proportion en données pondérées et répartition selon les réponses aux questions de victimation (Résultats cumulés sur les 5 enquêtes).

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" De 2007 à 2001	Toute personne de 14 ans et plus interrogée		Répartition des victimes déclarées selon leurs réponses aux questions de victimation (% en données pondérées)
	Effectifs en données brutes	Proportions en données pondérées (en %)	
Toute personne ayant répondu au questionnaire individuel	85 271	100,0	-
Personnes ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans	1 995	2,6	100,0
Personnes s'étant déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol personnels sur 2 ans qui ont dit que lors de l'acte le plus récent « avec violences ou menaces » ou « sans violence ni menace », un téléphone portable a été visé	870	1,2	47,4
Personnes s'étant déclarées victimes de vol ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable en réponse à la question de victimation du module complémentaire « téléphone portable »	1 125	1,4	52,6
Dont Personnes ne s'étant pas déclarées victimes en réponse aux questions générales sur les vols et tentatives de vol personnels	1 036	1,2	47,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « cadres de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : au cours des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011, 85 271 personnes de 14 ans et plus ont été interrogées et 870 d'entre elles, s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sur 2 ans, ont dit qu'un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou lors de l'acte le plus récent sans violence ni menace. Par définition, elles figurent parmi les personnes ayant déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable sur 2 ans. Tout comme les personnes, au nombre de 1 125, qui se sont déclarées victimes en réponse à la question de victimation complémentaire sur les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable, dont 1 036 qui avaient répondu négativement aux 2 questions de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels posées au préalable. On forme ainsi une population de 1 995 personnes, représentant en données pondérées 2,6 % des personnes de 14 ans et plus, qui se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur 2 ans. Elle est composée pour près de la moitié (47,4 % en données pondérées) de personnes qui se sont déclarées victimes au sens de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou sans, et, dans une proportion égale, de personnes qui ne s'étaient déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels mais qui ont répondu positivement à la question de victimation sur les vols et tentatives de vols de téléphone portable.

Il s'agit d'un enseignement méthodologique majeur. Il illustre, en premier lieu, à quel point une question de victimation dédiée à un phénomène fournit des résultats bien supérieurs à ceux qu'on aurait pu tenter d'estimer à partir d'une question plus générale, dont ce phénomène n'aurait été qu'une des déclinaisons possibles.

On en déduit aussi que les exemples de vols de téléphones portables accompagnant les deux questions de victimation sur les vols et tentatives de vol personnels ont une efficacité limitée, sous réserve que les enquêteurs les citent effectivement et sachant qu'ils figurent dans une liste comprenant d'autres types de vols (voir image 1).

L'Observatoire et l'INSEE pourraient envisager de mener des compléments d'enquête qualitatifs susceptibles d'aider à comprendre comment les enquêtés répondent aux questions de victimation. Cela permettrait, entre autres, de revenir vers des personnes s'étant déclarées victimes lors du module complémentaire sur les téléphones portables alors qu'elles ne s'étaient pas déclarées victimes de vols et tentatives de vols personnels. Et ce afin de comprendre pourquoi les questions plus générales n'avaient pas suscité de réponses positives.

En attendant, ces observations ne peuvent que conforter l'ONDRP dans sa façon d'appréhender les questions de victimation, et au-delà toutes données extraites d'une enquête en population générale : les réponses que fournissent les personnes interrogées ne doivent jamais être considérées comme des résultats absolus, mais comme une mesure relative à un outil de collecte, dépendant fortement du mode de questionnement mis en œuvre.

Ce caractère relatif ne signifie pas que les indicateurs statistiques obtenus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», et notamment les proportions de personnes se déclarant victimes, ne sont pas exploitables. Ils le sont d'autant plus qu'on les appréhende en tenant compte de leur nature. Cela consiste à mettre les données en perspective grâce à des comparaisons. Plus que les niveaux mesurés, ce sont les différences qui peuvent être révélatrices des caractéristiques du phénomène qu'on cherche à observer.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Pour tout type d'acte appréhendé à partir d'une question de victimation portant sur un ensemble d'atteintes plus vaste, en l'absence d'une question de victimation complémentaire, il peut arriver qu'on ne dispose, au plus, que des informations fournies par la description de l'acte le plus récent.

Pour exploiter les résultats ainsi obtenus, on forme l'hypothèse, non vérifiable, que les informations qualitatives extraites de la description de la dernière atteinte en date seraient proches de celles qu'on aurait mesurées à partir d'un questionnement spécifique. Cette hypothèse s'inscrit dans la continuité de celle, plus générale, qu'on associe à toute question de victimation : elle agirait comme un prisme plus ou moins déformant qui, cependant, conserverait les principales caractéristiques de l'atteinte.

Le module additionnel « téléphone portable » des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet de tester la validité de cette hypothèse pour la catégorie de vols ou tentatives de vol personnels concernés.

Dans le présent « Développements sur... », on se propose de comparer en tendance les taux de victimation sur un an au sens de l'acte le plus récent à ceux qu'on a pu établir de façon « composite », en tenant compte des réponses à la question de victimation complémentaire (voir annexe 1).

Il s'agit de vérifier, à partir de cet exemple, si un indicateur partiel peut, au regard des résultats obtenus de façon plus complète, fournir une information exploitable sur les caractéristiques d'un type d'atteinte.

Comparaison de l'évolution de la proportion de personnes se déclarant victimes de vols et tentatives de vol personnels de téléphones portables sur un an « au sens de la dernière atteinte en date » de 2006 à 2010 avec celle établie après le module additionnel

Pour la période 2006 à 2010, on dispose de deux taux de victimation dont les évolutions annuelles peuvent être comparées afin d'en tirer des enseignements méthodologiques :

1. La proportion de personnes de 14 ans et plus qui, ayant déclaré avoir été victimes de vol ou tentatives de vol personnels sur un an, ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable a été visé. Elle varie de 0,8% en 2006 à 0,6% en 2010 (tableau M2).
2. La proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable obtenue en ajoutant aux victimes « au sens de l'acte le plus récent », celles qui se sont déclarées victimes en réponse à la question de victimation complémentaire du module « téléphone portable ».

Ce taux de victimation dit « composite » est celui dont les variations sont analysées dans le présent article (voir « Zoom sur »). En moyenne sur la période 2006-2010, il est mesuré à 1,4% sur un an. Il se compose de 0,7% de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes « au sens de l'acte le plus récent » de vols ou tentatives de vol personnels, et de 0,7% de personnes, qui n'étant pas dans ce cas, ont dit avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnel de téléphone portable sur un an en répondant au module additionnel.

Ainsi, il existe, en moyenne sur les cinq enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, un rapport du simple au double entre les deux taux relatifs au phénomène de vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable.

L'hypothèse qu'on est le plus souvent contraint d'avancer, sans moyen de vérifier sa validité, concerne la possibilité d'exploiter le taux de victimation au « sens de la dernière atteinte en date » comme un indicateur statistique relatif à un phénomène auquel un module de victimation n'est pas spécifiquement dédié.

Or, le taux de victimation au « sens de la dernière atteinte en date » est peu instructif en niveau puisque, par construction, il est inférieur à celui qu'on mesurerait avec un questionnement permettant un recensement plus exhaustif.

Pour les vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable, grâce au module complémentaire, on arrive à estimer que les victimes non repérées, sont, en moyenne, aussi nombreuses que celles qui l'ont été lors de la description de l'acte le plus récent de vols ou tentatives de vols personnels.

Malgré son caractère partiel, le taux de victimation « au sens de la dernière atteinte en date » peut être exploité comme un « indicateur statistique » du phénomène auquel il se rapporte, si on suppose que ses variations, dans le temps ou selon un autre critère, sont révélatrices de celles qu'on obtiendrait avec un questionnement de victimation dédié.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau M2. Les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur un an, de 2006 à 2010, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 : Proportions et Réparation selon leurs réponses aux questions sur les vols et tentatives de vol personnels et aux questions additionnelles sur les actes ayant visé un téléphone portable en données annuelles et en moyenne sur les 5 enquêtes étudiées.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - % en Données pondérées ^{DM}	Résultats cumulés exprimés en moyenne sur 1 an	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010
Personnes ayant déclaré avoir été victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans pour 100 personnes de 14 ans et plus	1,4	1,6	1,7	1,1	1,4	1,2
Personnes s'étant déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol personnels sur 2 ans qui ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable a été visé pour 100 personnes de 14 ans et plus	0,7	0,8	0,8	0,5	0,7	0,6
Personnes ayant déclaré avoir été victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnes s'étant déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol personnels sur 2 ans qui ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable a été visé (en % des personnes s'étant déclarée victimes)	47,4	49,1	47,0	45,9	48,8	45,8
Personnes s'étant déclarées victimes de vol ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable en réponse à la question de victimation du module complémentaire « téléphone portable » (en % des personnes s'étant déclarée victimes)	52,6	50,9	53,0	54,1	51,2	54,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011, 0,6% des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels en 2010 et ont dit qu'un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent. Par définition, elles figurent parmi les personnes ayant déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable en 2010, soit 1,2% des personnes de 14 ans et plus, qui comprend aussi les personnes s'étant déclarées victimes sur un an lors du module additionnel « téléphone portable ». On estime qu'un peu moins de 46% des victimes déclarées pour l'année 2010 ont été recensées d'après la description de l'acte le plus récent de vols ou tentatives de vol personnel et qu'environ 54% l'ont été suite à leurs réponses à la question de victimation du module complémentaire.

Sous cette hypothèse, dans l'exemple à vocation méthodologique proposé, les variations en 2006 et 2010 de la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable « au sens de l'acte le plus récent » de vols ou tentatives de vols personnels devraient pouvoir permettre d'estimer celles de la fréquence du phénomène de vols et tentatives de vol personnel de téléphone portable, qu'on établit en prenant comme référence le taux de victimation « composite ».

On rappelle qu'il est calculé en tenant compte, en plus des personnes s'étant déclarées victimes au sens de l'acte le plus récent, de celles s'étant déclarées victimes en réponse à la question de victimation complémentaire.

L'étude des variations de ce taux qu'on présente aussi comme la « proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes sur un an de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable » qui est menée dans le « Zoom sur » a permis d'observer que :

1. La valeur mesurée pour l'année 2010, soit 1,2%, est « très significativement » ^{DM} inférieure aux taux annuels de 2006 et 2007, soit respectivement 1,6% et 1,7%.
2. Par rapport à ceux de 2008, soit 1,1%, et de 2009, soit 1,4%, elle n'est pas « significativement » ^{DM} différente.
3. La proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes sur un an de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable de 1,1% de l'année 2008 a connu une baisse très significative par rapport à celles des deux années précédentes.
4. Le taux de 1,4% de 2009 se situe à un niveau intermédiaire entre ceux de 2006 ou 2007, qui lui sont au moins significativement supérieurs, et celui de 2008, par rapport auquel il est en hausse très significative.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau M3. Significativité^{DM} des variations annuelles de la proportion s'étant déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol personnels sur 1 an qui ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable a été visé de personnes.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou de tentatives de vol personnels sur 1 an qui ont dit que lors de l'acte le plus récent un téléphone portable a été visé (% en données pondérées)	0,8	ns	--	ns	--
		0,8	--	-	--
			0,5	+	ns
				0,7	ns
					0,6
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Lorsqu'on analyse l'évolution de la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable « au sens de l'acte le plus récent », il apparaît que :

1. La valeur mesurée pour l'année 2010, soit 0,6%, est très significativement inférieure aux proportions annuelles de 2006 et 2007, égales à 0,8% (tableau M3).
2. Par rapport à celles de 2008, soit 0,5%, et de 2009, soit 0,7%, elle n'est pas significativement différente.
3. La proportion de 0,5% observée pour l'année 2008 est en baisse très significative par rapport à celle de 0,8% des 2 années précédentes.
4. Le taux de 0,7% de 2009 se situe à un niveau intermédiaire entre celui de 2007, significativement supérieure, et celui de 2008, significativement inférieur.

En conséquence, l'évolution entre 2006 et 2010 de la fréquence des phénomènes de vols et tentatives de vols telle que l'indique la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable « au sens de l'acte le plus récent » est très proche de celle du taux de victimation sur un an dit « composite » qui est obtenu avec un questionnaire plus complet.

Selon les deux séries de proportions annuelles comparées, la valeur mesurée pour l'année 2010 se situe de façon identique, d'après les tests de significativité^{DM}, par rapport à chacune de celles des quatre années précédentes, de même pour le taux de 2008 en comparaison de ceux de 2006 et 2007.

Le commentaire en tendance du taux mesuré en 2009 ne diffère que dans sa comparaison avec celui de 2006 : la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable « au sens de l'acte le plus récent » ne varie pas de façon significative entre ces deux années alors que le taux de victimation composite servant de référence affiche une baisse significative.

Entre 2007 et 2009, ou entre 2008 et 2009, le sens des variations est le même, avec des seuils de significativité^{DM} distincts : la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels de téléphone portable « au sens de l'acte le plus récent » diminue significativement entre 2007 et 2009 et augmente significativement entre 2008 et 2009, tandis que d'après le taux de victimation composite, ces mêmes variations sont « très significatives ».

L'hypothèse selon laquelle le recensement partiel effectué à partir de la description de l'acte le plus récent est susceptible de fournir des informations exploitables sort confortée de la comparaison menée.

Cela est dû à la stabilité au cours des cinq enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, de la répartition des personnes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur un an entre celles qui l'ont fait en décrivant l'acte le plus récent de vols ou tentative de vol personnels et celles qui se sont signalées en réponse à la question de victimation complémentaire. En moyenne sur cinq ans, leurs parts respectives s'élèvent à 47,4% et 52,6%.

Lors de chaque enquête annuelle, la part des personnes se déclarant victimes au sens de l'acte le plus récent parmi l'ensemble des victimes déclarées de vols ou tentatives de vol de téléphone portable a été comprise entre un peu moins de 46%, en 2009 ou en 2011, et un peu de 49%, lors de l'enquête 2007 portant sur l'année 2006.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Cela signifie qu'il existe un rapport affichant une assez forte stabilité, au regard notamment de la taille des échantillons considérés, entre la proportion de personnes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable au sens de l'acte le plus récent, et la proportion qu'on obtient en ajoutant un questionnaire supplémentaire.

Alors même qu'au cours de la période étudiée, les deux séries de taux de victimation annuels ont connu des variations significatives voire très significatives, elles ont conservé un rapport quasiment fixe entre elles. Or, c'est précisément la condition qu'on avait évoquée pour justifier l'exploitation d'une proportion qui serait en décalage avec celle qu'on aurait souhaité mesurer : « Sous réserve que d'une enquête à l'autre, ce décalage soit constant, on peut exploiter les réponses obtenues en menant des analyses conjoncturelles ou structurelles. Il s'agit d'interpréter les différences observées et non les valeurs obtenues en niveau absolu. »

Pour le cas des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable, on a pu vérifier dans le cadre d'une analyse conjoncturelle que la condition du décalage constant entre les deux séries comparées était assez largement vérifiée.

Le souhait de s'intéresser aux statistiques de victimation sur les phénomènes de vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable s'est heurté à la complexité du questionnaire prévu dans le questionnaire individuel des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » à ce sujet. Le taux de victimation est extrait avec plus de difficulté, car on ne dispose pas d'une question de victimation unique et spécifique. Il n'en est pas moins exploitable avec, à la clé, des enseignements, non seulement, sur l'évolution de la fréquence et les caractéristiques du phénomène auxquelles on s'est intéressé, mais aussi, dans une perspective plus méthodologique, sur la nature des indicateurs qu'on collecte lors d'une enquête de victimation.

* * *

ANNEXE 1 : Identification des personnes se déclarant victimes de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », les personnes de 14 ans et plus sont interrogées pour savoir si elles ont été victimes d'un vol (ou d'une tentative de vol) personnel au cours des deux années précédant l'enquête. On distingue les vols et tentatives des vols visant les biens du ménage de la personne interrogée de ceux la visant « personnellement ».

Les vols et tentatives de vols des biens du ménage comprennent les actes liés aux résidences, dont les cambriolages de la résidence principale, et les vols et tentatives liés aux véhicules. Les vols de téléphones portables commis (ou tentés) dans le logement ou dans la voiture ne sont pas considérés comme des « vols ou tentatives de vol personnels ».

Les personnes de 14 ans et plus qui se déclarent victimes de vols ou de tentatives de vol personnels avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace, sont, pour les deux types d'atteintes considérées séparément, questionnées au sujet de l'acte le plus récent. Il leur est notamment demandé si un téléphone portable a été visé lors de l'acte le plus récent.

Une question de victimation additionnelle sur les vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable est par la suite posée aux personnes qui n'ont pas déclaré avoir subi d'acte visant un téléphone portable lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou sans violence, ni menace. Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, cette question était formulée de la façon suivante :

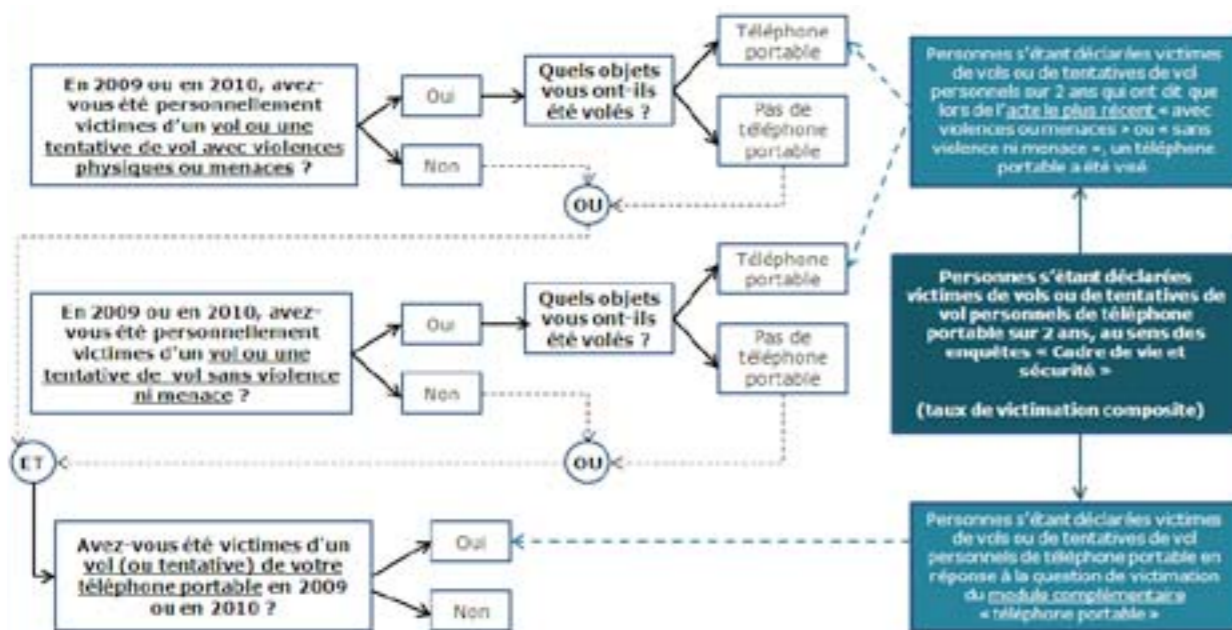
Avez-vous été victime d'un vol (ou tentative) de votre téléphone portable en 2009 ou 2010 ?

1. Oui
2. Non

Les personnes peuvent ainsi se déclarer victimes en répondant à cette question si, d'une part, elles ont subi plusieurs actes sur deux ans, mais que le plus récent n'était pas un vol ou une tentative de vol de téléphone portable, ou si elles ne se sont pas remémoré le vol ou la tentative subis lors des questions de victimation précédentes.

Le schéma 1 résume l'articulation du questionnaire sur les vols personnels de téléphone portable.

Schéma 1. Questionnement sur les vols personnels de téléphones portables de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011.



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE - Traitement ONDRP

ANNEXE 1 : Identification des personnes se déclarant victimes de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Pour estimer le nombre de vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable subis par les personnes interrogées, des questions de comptage sont posées pour chaque année civile de la période de référence (schéma 2).

Si la plupart d'entre elles parviennent à donner un chiffre précis, certaines personnes déclarent avoir subi un grand nombre d'atteintes, parfois si important qu'ils ne peuvent fournir une estimation précise du nombre d'atteintes subies. Pour limiter le risque de voir des cas isolés modifier profondément l'ordre de grandeur du nombre à estimer, selon une méthodologie introduite dans ses précédentes publications, l'ONDRP a décidé de limiter à 10 atteintes la contribution maximale d'une personne se déclarant victime dans le calcul du nombre de vols personnels ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable.

Schéma 2. Comptage du nombre de vols personnels de téléphones portables au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011.

MODULE COMPLEMENTAIRE SUR LES VOLS DE TELEPHONES PORTABLES	
Combien de vols de téléphone portable avez-vous subis en 2009 et 2010 ?	
a.	En 2009
b.	En 2010
Combien de tentatives de vols de téléphone portable avez-vous subis en 2009 et 2010 ?	
a.	En 2009
b.	En 2010

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE - Traitement ONDRP

* * *

Remarque préalable : l'enquête « Cadre de vie et sécurité » fait partie des enquêtes auprès des ménages de l'INSEE. L'Institut propose les définitions des différents concepts propres à ce type d'outil de collecte dans un document en ligne à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>. Une partie des définitions accompagnant le présent grand angle sont ainsi extraites du site de l'INSEE. Elles sont signalées comme telle par la mention : « Source : INSEE ».

Aires urbaines (et concepts associés) :

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50% de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Une agglomération multicommunale peut n'être constituée que de villes-centres.

Les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Une commune monopolarisée, ou commune périurbaine monopolarisée est une commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine.

Commune monopolarisée : Communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Analyse « toutes choses égales par ailleurs » (Modélisation par régression logistique) : méthode statistique qui permet de déterminer les caractéristiques des individus qui ont un impact propre sur les réponses qu'ils apportent. Lorsque deux caractéristiques sont très proches, par exemple « avoir entre 14 et 24 ans » et être « étudiant ou élève », l'analyse toutes choses égales par ailleurs » permet de dire si les réponses des « 14 à 24 ans » sont distinctes de celles d'une classe d'âge prise comme référence indépendamment du fait d'être « étudiant ou élève », de pour être « étudiant ou élève » par rapport à une autre situation de référence. Cela permet de distinguer les caractéristiques qui ont un effet direct sur les probabilités de réponses de celles qui ont un effet induit par une autre caractéristique. Pour mettre en œuvre cette méthode statistique, on s'appuie sur un modèle dit de « régression logistique ».

Différence en points : lorsqu'on compare deux taux exprimés en pourcentage, on exprime la différence en point et non en pourcentage. Cela évite de confondre une baisse de 2 points d'un taux de 10 % à 8 % avec une baisse de 2 % dont on ne saurait pas s'il s'agit de 2 % par rapport à 10 ou d'une baisse de 2 points par rapport à 10 % selon la convention qui a cours dans l'article. Les pourcentages issus de pourcentages sont une grande source de confusion qu'on peut éviter grâce à cette notion de point.

Données brutes, données pondérées, poids : les résultats bruts de l'enquête, ou exprimés en données brutes sont ceux qu'on obtient à partir des réponses de chaque personne interrogée. Or, à chaque personne interrogée, on affecte une valeur numérique qu'on appelle « poids », qui est sa contribution effective aux résultats qu'on exploite. Les résultats modifiés par la prise en compte du poids de chaque ménage sont exprimés en données pondérées. Ce sont ceux qui sont présentés et commentés.

Écart significatif ou non significatif, significativité : sachant que les statistiques fournies par une enquête auprès d'un échantillon sont des estimations (voir « intervalle de confiance ») connues avec un certain degré de précision, une différence entre deux données comparables, par exemple un même taux calculé d'après les réponses des femmes ou des hommes, ne peut être interprétée que si l'écart est suffisamment grand devant la précision de l'enquête. Par exemple, une différence de 0,1 point d'un taux connu à 0,2 point près n'est pas suffisamment grande pour pouvoir être interprétée. On la qualifie de « non significative ». Après avoir appliqué des formules de tests statistiques selon un seuil de significativité (ici 10 %), un écart peut être déclaré significatif. Le seuil de 10 % correspond au risque maximum de se tromper en considérant l'écart comme significatif.

En un an/deux ans : Au cours de l'année/des 2 années civiles précédant l'enquête.

Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

Depuis 2005, la définition d'un ménage, **au sens des enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee**, a été sensiblement modifiée. Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement ;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun ;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Dans les enquêtes réalisées avant 2005, les personnes devaient partager la même résidence principale pour être considérées comme des ménages (ou « ménages ordinaires »). Par ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'ils aient un budget commun. De fait, un ménage correspondait à un logement (résidence principale). En revanche, depuis 2005, un logement peut comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Précision de l'enquête, marge d'erreur : Toute statistique fournie par une enquête auprès d'un échantillon est une estimation d'une grandeur théorique, qui serait obtenue par enquête exhaustive auprès de toute la population. Sous réserve que le tirage de l'échantillon soit aléatoire, la théorie des sondages nous permet de déterminer, de façon symétrique autour de la valeur statistique obtenue par l'enquête, un intervalle dit « de confiance » dans lequel la valeur qu'on cherche à estimer a 95 % de chance de se trouver (un autre seuil pourrait être choisi). La distance entre la statistique de l'enquête et l'une des bornes de son intervalle de confiance (ou rayon) peut être assimilée à la précision de l'enquête ou à sa marge d'erreur. Si un taux de 1,5 % est estimé avec une précision dite de 0,2 point, cela voudra dire que son intervalle de confiance est [1,3 ; 1,7].

Quartier : On appelle « quartier » dans l'enquête « cadre de vie et sécurité » ce que la personne enquêtée considère comme son quartier.

Question complémentaire sur les vols de téléphones portables : question de victimation spécifique aux vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables, posée aux personnes qui ne sont pas déclarées victimes d'un vol personnel avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace, et dont l'acte subi le plus récent incluait un vol de téléphone portable. Son intitulé est le suivant :

Avez-vous été victime d'un vol (ou tentative) de votre téléphone portable en 2009 ou 2010 ?

Exclure les vols survenus au cours d'un vol dans le logement ou d'un vol lié à la voiture ou aux deux-roues

ANNEXE 2. Définitions

Sur 2 ans : Au cours des 2 années civiles précédentes.

Vols et tentatives de vols personnels : Vol et tentative de vol visant les personnes en dehors de ceux ou celles visant les biens des ménages. Regroupement des deux atteintes du questionnaire « individuel » relatives aux vols personnels et tentatives. Une personne de 14 ans et plus se déclare victime de « vols personnels ou tentatives » si elle se déclare victime de « vol et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » ou de « vol et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace ».

Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces : Type de victimation du questionnaire « individuel » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?

Exemple : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket.

Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace : Type de victimation du questionnaire « individuel » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

Toujours en 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques, ni menaces ?

Exemple : vol par un pickpocket, vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur votre lieu de travail ou d'étude

Vols et tentatives de vols personnels de téléphone portable : Vols de téléphones portables non survenus au cours d'un vol à l'encontre d'un véhicule ou du logement du ménage.

Taux de victimation annuel : Proportion de ménages ou de personnes qui se sont déclarés victimes pour une atteinte donnée au cours de l'année précédant l'enquête.

Taux de victimation pour les vols de téléphones portables : Taux de victimation composite calculé à partir des personnes qui se sont déclarées victimes d'un vol personnel avec violences ou menaces, ou sans violence ni menace, et dont l'acte subi le plus récent incluait un vol de téléphone portable, avec celles qui se déclarent victimes en répondant à la question complémentaire sur les vols de téléphones portables.

Unité urbaine : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Remarque : Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN). Il tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux, etc.) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales. (Source : INSEE)

ANNEXE 2. Définitions

Zones urbaines sensibles (ZUS) : Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- les zones de redynamisation urbaine (ZRU) ;
- les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers. (Source : INSEE)

* * *

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

Tableau A1. Personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol personnel en un an au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 – déclinaison selon le type de vol.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	17 496	17 176	17 110	16 518	16 958
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus	50 340 000	50 370 000	50 730 000	50 580 000	50 860 000
Personnes se déclarant victimes d'un vol personnel en un an	1 394 000	1 247 000	1 154 000	1 335 000	1 200 000
Proportion (en %)	2,8	2,5	2,3	2,6	2,4
Personnes se déclarant victimes d'un vol personnel avec violences ou menaces en un an	344 000	308 000	226 000	277 000	287 000
Proportion (en %)	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6
Personnes se déclarant victimes d'un vol personnel sans violence ni menace en un an	1 085 000	943 000	975 000	1 071 000	920 000
Proportion (en %)	2,2	1,9	1,9	2,1	1,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau A2. Estimations des nombres annuels de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 – déclinaison selon le type de vol.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	17 496	17 176	17 110	16 518	16 958
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus	50 340 000	50 370 000	50 730 000	50 580 000	50 860 000
Estimation du nombre de vols personnels	1 835 000	1 715 000	1 830 000	1 854 000	1 492 000
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	3,6	3,4	3,6	3,7	2,9
Vols personnels avec violences ou menaces	481 000	518 000	446 000	309 000	373 000
Vols commis	289 000	285 000	220 000	140 000	190 000
Tentatives de vols	192 000	233 000	226 000	168 000	183 000
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	1,0	1,0	0,9	0,6	0,7
Vols personnels sans violence ni menace	1 354 000	1 197 000	1 384 000	1 546 000	1 119 000
Vols commis	1 065 000	922 000	1 016 000	1 234 000	860 000
Tentatives de vols	289 000	275 000	368 000	312 000	258 000
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,7	2,4	2,7	3,1	2,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

Tableau A3. Significativité des variations annuelles de la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable en un an (% en données pondérées)	1,6	ns	--	-	--
		1,7	--	--	--
			1,1	++	ns
				1,4	ns
					1,2
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau A4. Significativité des variations annuelles de la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable avec violences ou menaces.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable avec violences ou menaces en un an (% en données pondérées)	0,5	ns	-	ns	--
		0,5	--	-	--
			0,4	ns	-
				0,4	--
					0,3
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau A5. Significativité des variations annuelles de la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable sans violence ni menace en un an (% en données pondérées)	1,2	ns	--	-	-
		1,2	--	-	-
			0,8	+	++
				1,0	ns
					1,0
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

Tableau A6. Significativité des variations annuelles du nombre estimé de vols et tentatives de vols personnels de téléphones portables.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre estimé de vols personnels de téléphones portables pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,2	ns	--	--	--
		2,3	--	--	--
			1,4	ns	ns
				1,5	ns
					1,5
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau A7. Significativité des variations annuelles de la proportion des hommes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion d'hommes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable en un an (taux pour 100 habitants)	1,8	ns	--	-	-
		2,0	--	--	--
			1,1	++	+
				1,5	ns
					1,4
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau A8. Significativité des variations annuelles de la proportion de femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable.

Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'un vol personnel de téléphone portable en un an (taux pour 100 habitants)	1,5	ns	-	-	--
		1,5	-	ns	--
			1,2	ns	ns
				1,3	ns
					1,1
Variation non significative : ns	Hausse très significative : ++		Baisse très significative : --		
	Hausse significative : +		Baisse significative : -		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

Tableau A9. Répartition des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon la tranche d'âge exprimées en données brutes, en données pondérées, nombre brut de personnes interrogées par tranche d'âge, poids moyen des répondants de chaque tranche d'âge et proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol de téléphone portable sur 2 ans.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2011	Données brutes		Données pondérées		
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %	Effectifs en données pondérées	Poids Moyen	Proportion de Victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable sur 2 ans (en %)
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 965	2,6
Personnes de 14 ans à 23 ans	7 956	9,3	14,9	4 722	7,8
Personnes de 14 ans à 17 ans	2 619	3,1	6,1	5 880	8,2
Personnes de 18 ans à 23 ans	5 337	6,3	8,8	4 154	7,6
Personnes de 24 ans à 34 ans	13 505	15,8	14,9	2 796	3,3
Personnes de 24 ans à 29 ans	6 832	8,0	7,7	2 843	4,0
Personnes de 30 ans à 34 ans	6 673	7,8	7,2	2 747	2,6
Personnes de 35 ans à 44 ans	14 270	16,7	18,1	3 199	2,0
Personnes de 35 ans à 39 ans	7 390	8,7	8,6	2 958	1,9
Personnes de 40 ans à 44 ans	6 880	8,1	9,4	3 457	2,0
Personnes de 45 ans à 59 ans	21 047	24,7	24,0	2 885	1,6
Personnes de 45 ans à 49 ans	6 528	7,7	8,2	3 162	1,8
Personnes de 50 ans à 54 ans	6 898	8,1	7,6	2 793	1,8
Personnes de 55 ans à 59 ans	7 621	8,9	8,2	2 731	1,3
Personnes de 60 ans à 69 ans	12 347	14,5	12,9	2 652	1,0
Personnes de 60 ans à 64 ans	7 202	8,4	8,0	2 793	1,1
Personnes de 65 ans à 69 ans	5 145	6,0	5,0	2 453	0,8
Personnes de 70 ans à 79 ans	10 041	11,8	9,6	2 409	0,4
Personnes de 70 ans à 74 ans	5 064	5,9	4,8	2 404	0,4
Personnes de 75 ans à 79 ans	4 977	5,8	4,8	2 414	0,5
Personnes de 80 ans et plus	6 105	7,2	5,6	2 332	0,2
Personnes de 80 à 84 ans	3 609	4,2	3,4	2 356	0,3
Personnes de 85 ans et plus	2 496	2,9	2,3	2 297	0,1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

Tableau A10. Modélisation de la probabilité de se déclarer victime de vols ou de tentatives de vol personnels de téléphone portable, sachant que la personne possède personnellement un téléphone portable, sur 2 ans, à partir des caractéristiques retenues selon la procédure « Stepwise » avec seuil à 5 % (« L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en œuvre de modèles de régression qualitatifs », document de travail de l'INSEE, page 36).

Variables explicatives de la probabilité de se déclarer victime d'un vol ou tentative de vol personnel de téléphone portable	Proportion de personnes déclarant posséder personnellement un téléphone portable (%)	Proportion de personnes possédant un téléphone portable se déclarant victimes en deux ans (%)	Rapport de cotes (ou odds-ratio) "toutes choses égales par ailleurs"	
			Valeur estimée*	Intervalle de confiance à 95 %
Sexe				
Hommes	83,4	3,4	1,1	[1 - 1,2]
Femmes	79,8	3,0	Réf.	
Âge				
Personnes de 14 à 23 ans	95,7	8,2	4,6	[3,8 - 5,7]
Personnes de 24 à 34 ans	96,4	3,4	1,9	[1,7 - 2,3]
Personnes de 35 à 44 ans	91,7	2,2	1,2	[1 - 1,4]
Personnes de 45 à 59 ans	83,8	1,9	Réf.	
Personnes de 60 à 69 ans	76,0	1,3	ns	
Personnes de 70 à 79 ans	50,9	0,8	0,5	[0,3 - 0,8]
Personnes de 80 ans et plus	27,9	0,7	0,2	[0,1 - 0,5]
Situation de couple et état matrimonial légal				
Personne ne vivant pas en couple (hors veuf)	89,6	6,5	1,3	[1,1 - 1,6]
Divorcé, Séparé	84,4	3,0	1,6	[1,3 - 2,0]
Veuf	42,9	1,3	ns	
En couple (hors marié, divorcé)	91,0	2,8	ns	
En couple, Marié	80,3	1,6	Réf.	
Situation au regard de l'emploi				
Personne ayant un emploi	91,2	2,6	Réf.	
Chômeur	91,0	4,8	1,4	[1,2 - 1,7]
Retraité	58,4	1,0	0,6	[0,4 - 0,9]
Étudiant, élève, stagiaire	94,8	8,2	1,3	[1,1 - 1,6]
Personne au foyer	74,6	2,2	ns	
Profession et catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteur exploitant	47,8	0,6	ns	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	78,9	2,2	1,3	[1,1 - 1,7]
Ouvrier	75,5	2,7	ns	
Employé	80,3	2,5	Réf.	
Profession intermédiaire	87,6	2,5	ns	
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	91,0	2,6	ns	
Type de ménage				
Personne seule	65,7	3,2	ns	
Couple sans enfant	77,0	1,7	Réf.	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 3. Tableaux et graphiques complémentaires et significativité des variations annuelles

SUITE... Tableau A10.

Couple avec enfant	90,5	3,5	ns	
Famille monoparentale	89,2	5,8	1,4	[1,1 - 1,7]
Type de commune				
Commune rurale	76,6	1,8	ns	
Commune d'une unité urbaine de moins de 20 000 habitants	79,7	2,1	ns	
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	80,4	2,7	0,8	[0,7 - 0,9]
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (dont unité urbaine de Paris)	85,5	4,4	Réf.	
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines				
Commune située dans une zone rurale hors périurbain	73,8	1,5	0,7	[0,5 - 0,9]
Commune située en zone périurbaine	81,4	2,2	ns	
Commune située en "Banlieue"	85,1	3,9	0,8	[0,7 - 0,9]
Commune "Ville-Centre"	82,8	4,1	Réf.	
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)				
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	78,1	1,9	ns	
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	85,7	3,9	Réf.	
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	84,2	4,5	1,1	[1 - 1,3]
Quartier classé "Zone urbaine sensible" (ZUS)	82,6	4,1	ns	
Zone régionale de résidence				
Région Parisienne	88,5	5,3	1,7	[1,5 - 2,0]
Bassin parisien	78,2	2,3	ns	-
Nord	81,1	3,0	ns	-
Est	78,7	2,5	ns	-
Ouest	78,5	2,2	0,8	[0,7 - 1,0]
Sud-ouest	79,6	2,5	ns	-
Sud-est	83,8	3,6	1,4	[1,1 - 1,6]
Rhône-Alpes, Auvergne	81,5	2,7	Réf.	
Année de l'enquête				
2007	77,7	3,6	1,3	[1,1 - 1,5]
2008	80,7	3,7	1,4	[1,2 - 1,6]
2009	82,3	2,8	ns	
2010	83,1	3,1	ns	
2011	83,9	2,7	Réf.	
Niveau de diplôme				
Sans diplôme CEP BEPC	69,2	3,6	ns	
CAP BEP	85,2	2,4	Réf.	
Baccalauréat	91,8	3,5	ns	
Diplôme de l'enseignement supérieur	93,0	3,0	ns	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM1. Résultats bruts extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Nombre de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an dont victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	764	178	166	134	134	152
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	263	58	65	49	43	48
Dont Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces sur 1 an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	431	109	85	77	72	88
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	144	35	34	26	23	26

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau AM2. Résultats bruts extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels sans violence ni menace déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Nombre de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an dont victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	2 635	610	514	507	528	476
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	615	147	119	119	123	107
Dont Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace sur 1 an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	1 523	360	290	290	311	272
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	348	89	67	60	71	61

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM3. Résultats bruts extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Nombre de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an selon leurs réponses aux 2 questions de victimation sur les vols personnels et tentatives.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	3 342	767	670	635	648	622
dont Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces	764	178	166	134	134	152
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace	2 635	610	514	507	528	476
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces et de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace sur 2 ans	57	21	10	6	14	6
Dont Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur un an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	1 933	461	372	363	379	358
dont Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces	431	109	85	77	72	88
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace	1 523	360	290	290	311	272
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces et de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace sur un an	21	8	3	4	4	2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, 764 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans et 2 635 de vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace, elles sont en particulier 57 à s'être déclarées victimes à la fois de vols ou tentatives de vols personnels « avec violences ou menaces » ou « sans violence ni menace » sur 2 ans. On en déduit que 3 342 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels sur 2 ans.

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM4. Résultats bruts extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Répartition des victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an selon la nature de la dernière atteinte en date.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	3 342	767	670	635	648	622
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces lors de l'acte le plus récent sur 2 ans	741	170	162	131	129	149
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace lors de l'acte le plus récent sur 2 ans	2 601	597	508	504	519	473
<i>Dont</i> Victimes pour lesquelles le type de l'acte le plus récent a été tiré aléatoirement*	7	4	0	0	0	3
<i>Dont</i> Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur un an (lors l'année civile précédant l'enquête)	1 933	461	372	363	379	358
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel avec violences ou menaces lors de l'acte le plus récent sur 1 an	423	106	84	75	71	87
Victimes déclarées de vol ou tentative de vol personnel sans violence ni menace lors de l'acte le plus récent sur 1 an	1 510	355	288	288	308	271
<i>Dont</i> Victimes pour lesquelles le type de l'acte le plus récent a été tiré aléatoirement*	4	3	0	0	0	1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

(*) Cela est nécessaire lorsqu'une personne déclare avoir été victime à la fois de « vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » et de « vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace » sur 2 ans (ou sur un an), et que le mois et l'année de datation de l'acte le plus récent de chacune des 2 victimations est le même. Le tirage aléatoire entre « vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » et « vols ou tentatives de vols personnels sans violence ni menace » a été effectué en affectant à chaque acte une valeur numérique comprise entre 0 et 1 avec la fonction « ALEA » du logiciel Excel de Microsoft® et en choisissant comme l'acte le plus récent celui ayant la valeur la plus faible.

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM5. Résultats bruts extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Nombre de victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces sur 2 ans (ou sur 1 an) ou lors de l'acte le plus récent sans violence ni menace sur 2 ans (ou sur 1 an).

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans qui, lors de la description de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou de l'acte le plus récent sans violence ni menace, ont déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé	870	203	180	168	164	155
<i>dont</i> Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	263	58	65	49	43	48
Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sans violence ni menace sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	615	147	119	119	123	107
Personnes déclarant qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol à la fois lors de l'acte avec violences et menaces le plus récent et lors de l'acte sans violence ni menace le plus récent sur 2 ans	8	2	4	0	2	0
<i>Dont</i> Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur un an qui, lors de la description de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou de l'acte le plus récent sans violence ni menace, ont déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé	490	123	100	86	94	87
<i>dont</i> Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent avec violences ou menaces sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	144	35	34	26	23	26
Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sans violence ni menace sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	348	89	67	60	71	61
Personnes déclarant qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol à la fois lors de l'acte avec violences et menaces le plus récent et lors de l'acte sans violence ni menace le plus récent sur 1 an	2	1	1	0	0	0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM6. Résultats bruts extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Nombre de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an ayant dit qu'un téléphone portable a été volé ou a tenté d'être volé lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - Données brutes ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Période de référence	De 2005/06 à 2009/10	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans qui, lors de la description de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou de l'acte le plus récent sans violence ni menace, ont déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	870	203	180	168	164	155
Un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent sur 2 ans	868	203	180	167	163	155
Un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol sur 2 ans, mais pas lors de l'acte le plus récent	2	0	0	1	1	0
Dont Victimation sur 1 an	De 2006 à 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur un an qui, lors de la description de l'acte le plus récent avec violences ou menaces, ou de l'acte le plus récent sans violence ni menace, ont déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	490	123	100	86	94	87
Un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent sur 1 an	490	123	100	86	94	87
Un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol sur 1 an, mais pas lors de l'acte le plus récent	0	0	0	0	0	0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM7. Résultats pondérés extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Proportion de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an dont victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - % en Données pondérées ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés exprimés en moyenne sur la période de référence	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Période de référence	Sur 2 ans (de 2005/06 à 2009/10)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	1,0	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
dont Proportion de personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	0,4	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3
Dont Victimation sur 1 an	Sur un an (de 2006 à 2010)	2006	2007	2008	2009	2010
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces sur 1 an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	0,6	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6
dont Proportion de personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau AM8. Résultats pondérés extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels sans violence ni menace déclarés par les personnes de 14 ans et plus : Proportion de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an dont victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 - % en Données pondérées ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés exprimés en moyenne sur la période de référence	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Période de référence	Sur 2 ans (de 2005/06 à 2009/10)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	3,4	3,5	3,4	3,3	3,5	3,1
dont Proportion de personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	0,9	0,9	1,0	0,8	0,8	0,7
Dont Victimation sur 1 an	Sur un an (de 2006 à 2010)	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace sur 1 an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	2,0	2,2	1,9	1,9	2,1	1,8
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

ANNEXE 4. Tableaux à caractère méthodologique

Tableau AM9. Résultats pondérés extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur les vols et tentatives de vols personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus: Proportion de victimes déclarées sur 2 ans ou sur 1 an dont victimes ayant déclaré qu'un téléphone portable a été volé ou fait l'objet d'une tentative de vol lors de l'acte le plus récent sur 2 ans ou sur 1 an.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2011 – % en Données pondérées ^{DM}	Enquêtes 2007 à 2011 Résultats cumulés exprimés en moyenne sur la période de référence	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
Période de référence	Sur 2 ans (de 2005/06 à 2009/10)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur deux ans (lors des 2 années civiles précédant l'enquête)	4,3	4,4	4,4	4,1	4,4	4,1
dont Proportion de personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 2 ans un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	1,2	1,3	1,4	1,1	1,2	1,1
Dont Victimation sur 1 an	Sur un an (de 2006 à 2010)	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'au moins un vol ou une tentative de vol personnel sur 1 an (lors de l'année civile précédant l'enquête)	2,5	2,8	2,5	2,3	2,6	2,4
dont Personnes déclarant que lors de l'acte le plus récent sur 1 an un téléphone portable a été volé ou a fait l'objet d'une tentative de vol	0,7	0,8	0,8	0,5	0,7	0,6

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* * *